



Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Afrique	BURUNDI Union Européenne plaide pour plus transparence lors du prochain scrutin législatif	2010.07.16
Afrique	COOPERATION La CEDEAO n'a pas encore signé les APE, selon un expert nigérian	2010.07.16
Afrique	COTE D'IVOIRE Des acteurs de la société civile saluent la liste électorale provisoire	2010.07.16
Afrique	COTE D'IVOIRE L'Etat va payer près de 250 millions de FCFA de dette intérieure	2010.07.16
Afrique	COTE D'IVOIRE Enquête filière café-cacao journalistes menacés de « vol de documents » par justice	2010.07.15
Afrique	FRANCE – AFRIQUE Gbagbo ou la solution idéale pour les Africains	2010.07.16
Afrique	<u>FRANCE • La dette de sang ne s'effacera jamais</u>	2010.07.16
Afrique	SENEGAL Wade nie avoir l'intention de préparer l'accession au pouvoir de son fils	2010.07.16
Afrique	<u>TUNISIE • Ben Ali n'aime vraiment pas la presse indépendante</u>	2010.07.16
Afrique	<u>MEDIAS-PRESSE Puis Nouméni Njawé L'icône de la liberté d'expression</u>	2010.07.16
Amérique	<u>ETATS-UNIS • Obama dompte Wall Street, mais pas les électeurs</u>	2010.07.16
Diaspora	<u>TOGO Congrès de la diaspora togolaise C'est à Bruxelles les 24 et 25 juillet 2010</u>	2010.07.16
Agriculture	TOGO L'agriculture sera à de nouvelles hauteurs (PAPIER GENERAL)	2010.07.16
Culture	TOGO Musique FATI KOLI à WUPPERTAL comme dans une nuit de clair de lune au pays	2010.07.16
Economie	<u>TOGO TOGOTELECOM la niche dorée des natifs de PYA</u>	2010.07.16
Enseignement	<u>TOGO Que valent nos dirigeants : la détresse des étudiants togolais boursiers au Maroc</u>	2010.07.17
Finances	TOGO Escroquerie Affaire ReDéMaRe La part de responsabilité du Gouvernement	2010.07.15
Hommage	<u>TOGO In Memoriam le monde universitaire togolais en deuil</u>	2010.07.16
Liberté Presse	TOGO La HAAC assigne deux radios privées en justice ce matin	2010.07.15
Médias-Presse	<u>TOGO Affaire Edwige BADAOU - Faure Gnassingbé ADEBAYOR parle !</u>	2010.07.16
Politique	TOGO L'assemblée nationale a adopté son budget de fonctionnement 2011	2010.07.15
Politique	TOGO Faure Gnassingbé «le gouvernement d'ouverture est la voie de la sagesse»	2010.07.15
Politique	TOGO Aimé GOGUE « Il n'y pas d'alternative à la stratégie du FRAC »	2010.07.16
Politique	TOGO Le Colonel TITIKPINA et ses faux bruits	2010.07.16
Politique	<u>TOGO Jugement de dissolution d'OBUTS du 25 juin 2010 : vices de procédure et immixtion de l'exécutif dans le judiciaire</u>	2010.07.15
Solidarité	FRAC Jean-Pierre Fabre visite les populations sinistrées D'ADAKPAME	2010.07.15



Afrique BURUNDI Union Européenne plaide pour plus transparence lors du prochain scrutin législatif

En se préparant à observer les prochaines élections législatives au Burundi, la Mission d'Observation de l'Union Européenne (MOE UE) met en avant le principe de transparence qui « implique pour l'administration électorale de mettre tout en œuvre afin que les acteurs politiques et citoyens burundais soient en mesure de vérifier l'intégrité de chaque étape du processus, du dépouillement dans les bureaux de vote à la consolidation des résultats aux niveau des communes, des provinces et au niveau national ».

Quatre mesures sont ainsi proposées par la Mission pour assurer cette transparence. Elle propose à l'administration électorale d'afficher des procès-verbaux de dépouillement et des opérations électorales dans chaque centre de vote, si nécessaire, avec la collaboration des forces de sécurité présentes pour assurer la surveillance des procès-verbaux et de donner aux mandataires de chaque parti et aux candidats en compétition, la possibilité d'obtenir et de conserver un duplicata de ces procès-verbaux, en utilisant par exemple des copies carbone sans impact majeur sur le budget.

A la Commission électorale nationale indépendante (CENI), la Mission d'Observation de l'Union Européenne demande de publier sur son site le détail des résultats des députés par bureau de vote sous format électronique et de publier les procès-verbaux sur ce site.

Elle lui demande enfin de publier sur le même site, et cela, dans les plus brefs délais, les résultats de l'élection présidentielle tels que saisis au Centre de Traitement des Données. Cette Mission est au Burundi depuis le 24 mai 2010 et a observé les élections communales et présidentielles. Pour chacun de ces scrutins, elle a publié une Déclaration Préliminaire. Le prochain scrutin concerne les législatives aura lieu le 23 juillet 2010. Sept partis et deux personnes indépendants se discuteront cent sièges du Parlement.

XINHUA



Afrique COOPERATION La CEDEAO n'a pas encore signé les APE, selon un expert nigérian

7.15.2010 - **Le Comité technique du Nigeria pour les Accords de partenariat économique (APE) a déclaré jeudi à Abuja qu'aucun accord n'a pour l'instant été signé avec l'Union européenne au sujet des 9,5 milliards d'euros prévus pour financer les programmes de développement au profit de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).**

Les APE constituent un accord commercial par lequel les produits de l'Union européenne ont un plus grand accès au marché ouest africain, dominé à 40% par le Nigeria. L'exigence financière de 9,5 milliards d'euros pour le développement du secteur privé de la CEDEAO est toujours en suspens et...il sera donc difficile de signer l'accord, a déclaré Ken Ukaoha, le vice-président de ce comité technique.

Selon M. Ukaoha, lors de la récente réunion sur les négociations entre la CEDEAO et l'UE, en mai dernier à Bamako au Mali, les Européens ne s'étaient engagés que pour un montant de 6,5 milliards d'euros pour le Programme APE. Il a ajouté que l'UE avait cependant suggéré que ces fonds proviennent du Fonds européen de développement (FED) qui est déjà en place.

"Si les fonds de développement pour les APE proviennent du FED existant, cela va gêner le programme des autres partenaires au développement, puisqu'ils tirent également leurs ressources du FED, qui est un fonds commun", a-t-il expliqué. Selon Ukaoha, la CEDEAO veut un fonds séparé pour le programme des APE, pour s'occuper des problèmes des infrastructures et du manque d'accès au crédit en vue de permettre aux pays membres d'être compétitifs.

Les autres points de divergence, selon M. Ukaoha, portent sur le niveau d'accès des produits de l'UE au marché de la Communauté. La date de la signature des APE, fixée au 30 juin 2009, avait été reportée par la suite au mois d'octobre de la même année, puis sine die en attendant que les questions en suspens soient résolues. **APA**

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org



Afrique COTE D'IVOIRE des acteurs de la société civile saluent la liste électorale provisoire

7.16.2010 - Des acteurs de la société civile ivoirienne et des organisations internationales ont salué jeudi les nouvelles avancées enregistrées dans le processus électoral en cours dans le pays.

Le représentant résident de l'organisation National democratic institute (NDI) Charles Yaovi a indiqué que la disponibilité de la liste électorale provisoire constitue "un pas en avant" et une évolution notable. "Il faut que cela permette le démarrage effectif du contentieux à partir du 20 juillet", a-t-il recommandé, formulant le souhait qu'il n'y ait plus d'interruption dans le processus jusqu'à l'organisation de l'élection présidentielle.

La directrice du bureau ivoirien de la Fondation américaine Jimmy Carter, Sabina Vigani, s'est elle aussi félicitée de la possibilité offerte par la Commission électorale indépendante (CEI) de consulter la liste électorale provisoire sur la toile internet. Pour sa part, le professeur Boniface Ouraga Obou, juriste et expert en sciences politiques bien connu, s'est réjoui de la décrispation aujourd'hui "visible" entre les principaux acteurs politiques ivoiriens.

"Le président de la République s'est rendu il y a quelques semaines chez les leaders de l'opposition. Le président a aussi reçu récemment les principaux candidats à la présidentielle pour réfléchir sur la question de la date", a-t-il fait remarqué. "J'encourage ce rapprochement entre les acteurs qui ouvrira le chemin des élections libres et transparentes. Il faut que le vainqueur du scrutin soit le vrai gagnant et que le perdant attende dans la sérénité", a-t-il conclu.

Le processus électoral ivoirien est de nouveau en marche après plusieurs rebondissements, avec l'élaboration de la nouvelle liste électorale provisoire par la commission électorale indépendante. Les Ivoiriens et la communauté internationale attendent vivement l'élection présidentielle censée garantir le retour définitif de la paix dans le pays après qu'un conflit militaro- politique eut éclaté en 2002. **XINHUA**



Afrique COTE D'IVOIRE L'Etat va payer près de 250 millions de FCFA de dette intérieure

7.16.2010 - L'Etat de Côte d'Ivoire va payer fin juillet près de 250 millions de FCFA (plus de 380 000 euros) pour l'apurement d'environ 33% d'une dette intérieure estimée à 768 millions de FCFA au titre de l'exercice 2009, a annoncé jeudi un responsable du Trésor public ivoirien.

Lors d'une rencontre qui a réuni les fournisseurs de l'Etat et les responsables de la Trésorerie générale d'Abidjan-Nord, le trésorier général de cette circonscription financière, Ahoussi Arthur Augustin Pascal, a annoncé la disponibilité d'une somme de 250 millions de FCFA au titre des restes à payer au 12 juillet d'un montant de 768 millions de FCFA au terme de l'exercice 2009. Ce montant sera redistribué à 114 opérateurs sur les 129 bénéficiaires qui percevront chacun 40% de leurs créances.

M. Ahoussi a, par ailleurs, révélé que 93% du montant global des restes à payer de 2003 à 2007 ont été payés, soulignant que les 7% restants correspondent au montant des bénéficiaires jusqu'ici introuvables. Selon lui, tous les moyens seront mis en oeuvre pour retrouver ces bénéficiaires, notamment à travers des communiqués par voie de presse. La Banque mondiale a récemment octroyé 45 milliards de FCFA en vue de l'apurement de la dette intérieure de la Côte d'Ivoire. **XINHUA**



Afrique COTE D'IVOIRE Médias Enquête sur la filière café-cacao : des journalistes menacés de « vol de documents » par la justice

Jeudi, 07.15.2010, 08:56am (GMT)



En Côte d'Ivoire, les trois journalistes du périodique Le Nouveau Courrier, parmi lesquels Théophile Kouamouo, étaient toujours détenus mercredi 14 juillet au soir dans les locaux de la brigade criminelle. Ils avaient déjà été entendus la veille, mardi, par le procureur d'Abidjan, après qu'ils aient publié des extraits d'une enquête judiciaire sur les malversations présumées des anciens dirigeants de la filière café-cacao. Théophile Kouamouo l'a dit à RFI : c'est parce qu'ils refusent de révéler la source leur ayant permis de se procurer le document ayant servi de base à leur enquête exclusive, qu'ils sont ainsi poursuivis par la justice, qui s'en prend ainsi à la liberté de la presse. C'est pour qu'ils révèlent leur source que Théophile Kouamouo, directeur de la rédaction du quotidien Le Nouveau courrier, Oula Saint Claver, rédacteur en chef et Stéphane Guédé, directeur de la publication, ont très longuement tâté des cellules de la brigade criminelle d'Abidjan.

Le procureur de la République, Raymond Tchimou, les a d'abord convoqués à cet effet. Comme on pouvait s'y attendre, nos confrères lui ont, pour des raisons déontologiques, objecté que des journalistes ne sauraient divulguer leurs sources. Mais seules trois personnalités disposaient du rapport d'enquête judiciaire sur la filière café-cacao, dont Le Nouveau Courrier a commencé à publier de larges extraits : le juge d'instruction, qui en est l'auteur, le procureur et le président de la République. Voilà pourquoi la justice ivoirienne a brandi la menace d'une accusation de « vol de documents » à l'encontre de nos confrères. Ce qui relève d'une interprétation pour le moins restrictive de la liberté de la presse. Reporters sans frontières a vivement protesté. Et les lecteurs du Nouveau Courrier, qui attendaient la suite de l'enquête, sont restés mercredi sur leur faim. **RFI.FR**

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org



Afrique FRANCE – AFRIQUE Gbagbo ou la solution idéale pour les Africains



Jeudi, 15 Juillet 2010 17:00 - « **L'homme qui ne craint pas la vérité, n'a rien à craindre du mensonge** » (Thomas Jefferson)

Pour ce 14 juillet, où les Etats africains ayant accédé à l'indépendance en 1960, célèbrent leur cinquantenaire, les Etats africains ont été invités par leur maître français, Nicolas Sarkozy, agissant au nom et pour le compte de l'ancienne Métropole, à prendre place autour de lui, tel un père de famille qui retrouve ses enfants à l'occasion des vacances scolaires ou à l'occasion de grandes funérailles familiales. Si l'Afrique et ses dirigeants, 50 ans après les indépendances, continuent à être tirés par le bout du nez et traités dans ce type de relations paternalistes, c'est dû fondamentalement à la soumission aveugle de ces prétendus dirigeants, tels des laquais, aux desiderata de la France et de ses dirigeants qui se sont succédé jusqu'ici et que, faute pour eux-mêmes d'avoir une âme en tant qu'Africains, ils tiennent pour leurs dieux. Invités à prendre part aux festivités commémoratives du souvenir de la prise de la Bastille en 1789, douze chefs d'Etat sur les 14 Etats produits de la colonisation française, semblaient guetter une telle occasion pour démontrer leur attachement indéfectible à l'ancienne Métropole et à ceux qui y tiennent aujourd'hui les commandes. Presque à l'unanimité, tous ont répondu à l'invitation. Conformément aux vœux de la France, ils y ont convoyé quelques éléments de leurs armées respectives qui se ressemblent d'ailleurs à tout point de vue comme deux gouttes d'eau. Deux ont manqué à l'appel. Il s'agit de Madagascar qui est sous sanction internationale et n'a donc pas reçu d'invitation et la Côte d'Ivoire.

Ce dernier et ses dirigeants sont demeurés assez cohérents et inamovibles. Ils ont certes, par courtoisie, dépêché leur Ministre de la Défense pour prendre part, au nom de l'Etat ivoirien, aux festivités. Mais il n'a pas été question d'y envoyer l'armée ivoirienne. La raison, la voici : « Un grand pays démocratique ferme les yeux sur un coup d'Etat. Et la France prend sur elle de tirer sur des manifestants, de détruire toute l'aviation ivoirienne, et on fait comme si de rien n'était. Il faut que le dossier soit ouvert, qu'on se dise un certain nombre de choses et à ce moment-là, les esprits se seront apaisés de part et d'autre », a déclaré sans bégalement et l'air tranquille, l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire à Paris, Pierre Kipré. C'était sur RFI juste à la veille de la manifestation. Plus loin, l'Ambassadeur s'interroge admirablement bien, avec justesse et force arguments : « C'est notre anniversaire. Nous le fêtons à la maison, chez nous ! Nous ne voyons pas bien les raisons profondes de cette volonté de fêter le cinquantenaire d'Etats indépendants en France. C'est une initiative ambiguë. Pourquoi est-ce uniquement un groupe de pays, surtout après qu'il y a eu ce sommet Afrique-France où il y avait tous les Etats africains ? Si c'est la francophonie qu'on fête, qu'on nous le dise ! Mais la francophonie n'a pas 50 ans ». Nous avons toujours apprécié la fermeté de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la France depuis les accords de Linas-Marcoussis en janvier 2003 qui ont constitué pour Laurent Gbagbo une humiliation inacceptable, le bombardement du camp de Bouaké en novembre 2004 et la fusillade de l'Hôtel Ivoire, sans oublier la chasse organisée contre les intérêts français en Côte d'Ivoire (c'est un peu cynique mais qu'on nous en excuse !), les relations entre Abidjan et Paris ne sont plus ce qu'elles étaient, notamment du temps de Félix Houphouët-Boigny. La France ne peut pas œuvrer pour le bien de ces citoyens, en laissant les Africains à la merci des dictatures. La solution au « problème africain » est pourtant très simple. Il suffirait d'une solidarité agissante entre les dirigeants des 14 Etats africains d'expression française qui les amènerait à agir de concert, en cessant en bloc d'obéir au doigt et à l'œil de l'ancienne puissance tutélaire, signifiant ainsi leur maturité et leur ras-le-bol, pour que de l'autre côté, l'on commence à réfléchir sérieusement. L'exemple d'Omar Bongo avec son diktat à l'Elysée peu avant sa mort en est la preuve patente d'une démonstration de force de l'Afrique. Vive Gbagbo pour que vive le patriotisme africain !

Alain SIMOUBA LIBERTE HEBDO TOGO

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Afrique FRANCE • La dette de sang ne s'effacera jamais

Le 14 juillet, Nicolas Sarkozy a annoncé que les retraites des anciens combattants africains seraient alignées sur celles de leurs frères d'armes français. Mais l'injustice est trop ancienne pour pouvoir être réparée.

16.07.2010 | Alain Saint Robespierre | [L'Observateur Paalga](#)



© AFP Nicolas Sarkozy salue les vétérans africains le jour de la fête nationale française, Paris, 14 juillet 2010

Décidément, ce 14 juillet 2010 restera gravé dans bien des mémoires en Afrique. Encore davantage dans la partie francophone du continent, au sud du Sahara. En effet, pour la première fois, des troupes, au nombre de treize, représentant les armées des pays des chefs d'Etat africains ont paradé sur les prestigieux Champs-Élysées invités [à l'exception d'Andry Rajoelina, le président de la Haute Autorité de transition malgache, qui n'a pas été convié, et de l'Ivoirien Laurent Gbagbo, qui s'est fait représenter par son ministre de la Défense]. Mieux, c'est à ces lointains héritiers des tirailleurs sénégalais qu'est revenu l'honneur d'ouvrir le défilé militaire. Une première. Une marque d'estime, s'il en est, quoique diversement appréciée sur le continent noir, que l'ancienne métropole a bien voulu exprimer à l'endroit de ses ex-colonies pour le cinquantenaire de leurs indépendances. Cerise sur le gâteau de ce 50e anniversaire de l'accession des "indigènes" à la souveraineté : la promesse de "décristallisation" de la pension des anciens combattants.

"C'est pour témoigner de notre reconnaissance indéfectible envers les anciens combattants originaires de vos pays que nous souhaitons les voir bénéficier désormais des mêmes prestations de retraite que leurs frères d'armes français. Il y a des dettes qui ne s'éteignent jamais. Il était temps de le reconnaître." Parole du grand chef blanc, Nicolas Sarkozy, lors du dîner offert, mardi 13 juillet, à ses treize commensaux. Comme gage de sa "sincérité", l'hôte élyséen a annoncé qu'un projet de loi serait déposé devant le Parlement "à la rentrée prochaine". Mieux vaut tard que jamais, même si promesse de grand n'est pas héritage. On se rappelle en effet qu'en novembre 2006, sous le règne de Chirac "l'Africain", la même Assemblée nationale avait entériné le relèvement des pensions sans que cela ne soit, jusque-là, suivi d'effet. Combien seront-ils à bénéficier de cette aménité présidentielle ? Quelque 30 000 personnes, soit 10 000 anciens soldats ayant servi sous le drapeau français et 20 000 veuves de "chair à canon". Insignifiant. Oui, insignifiant, au regard du nombre de tous ces conscrits coloniaux morts, parfois dans le dénuement total, sous l'empire de cette loi aussi scélérate que raciste de 1959, portant gel des pensions des vétérans des ex-colonies françaises d'Afrique et d'Asie [loi des finances dite "de cristallisation", votée le 26 novembre 1959]. Certes, la mesure, si elle venait à être appliquée, pèsera sur le budget hexagonal qui n'est pas, en ces temps de crise, au mieux de sa splendeur. Mais la meilleure façon de faire amende honorable sur cette iniquité dont ont été victimes ces oubliés de la victoire sur le nazisme, c'est de faire rétroagir la future loi sur le dégel des pensions de retraite. Au moins ça pour éteindre la dette financière. Quant à la dette de sang, elle, elle ne s'éteindra jamais. Jamais !



Afrique SENEGAL Wade nie avoir l'intention de préparer l'accession au pouvoir de son fils

7.16.2010 - Le président sénégalais Abdoulaye Wade a assuré jeudi à la presse française qu'il n'envisageait pas installer son fils à la présidence sénégalaise lors des élections présidentielles de 2012.

" Je n'ai pas l'intention de mettre mon fils (Karim Wade, ndlr) à ma place avant de partir", a déclaré M. Wade à la radio française Europe 1.

"Mais c'est un citoyen sénégalais. Et il est libre de se présenter aux élections quand il voudra. Il a le droit de faire de la politique", a-t-il poursuivi.

"Mais c'est même une injure au peuple sénégalais de dire (...) que les Sénégalais vont accepter que quelqu'un qu'ils aiment bien, le président Abdoulaye Wade, dise +maintenant vous prenez mon fils+, ça n'existe pas ", a-t-il souligné.

L'opposition sénégalaise accuse le président Wade de vouloir que son fils succède à son poste, qui assume depuis mai 2009 le portefeuille de la Coopération internationale, de l'aménagement du territoire, des transports aériens et des infrastructures.

Le président Wade est à Paris à l'invitation de son homologue français Nicolas Sarkozy pour participer aux activités organisées à l'occasion de la Fête nationale française.

XINHUA

El Watan

Afrique TUNISIE • Ben Ali n'aime vraiment pas la presse indépendante

Fahem BOUKADOUS a été arrêté le 15 juillet, condamné pour « diffusion d'informations de nature à troubler l'ordre public ». Le régime lui reproche ses reportages sur des mouvements sociaux.

16.07.2010 | Ahmed Tazir | [El Watan](http://ElWatan.com)



© AFP La presse est abondante mais pas libre en Tunisie.

“Fahem Boukadous a été arrêté à l’hôpital de Sousse, où il était soigné pour des problèmes respiratoires”, a fait savoir son avocate, Radia Nasraoui. Il a été interpellé à l’intérieur de l’hôpital Farhat Hached, où il était retourné chercher son dossier médical en compagnie de son épouse. Fahem Boukadous, 40 ans, vit à Gafsa, en Tunisie méridionale. Sans lui, le monde et les Tunisiens n’auraient pas entendu parler de l’agitation sociale dans le bassin minier de Gafsa au premier trimestre 2008. Fahem Boukadous en avait rendu compte pour la chaîne indépendante Al-Hiwar, diffusée un temps par satellite depuis l’Europe puis sur Internet. C’est lui qui a diffusé les seules images connues de ces émeutes contre les autorités locales. A l’époque, en effet, la région était totalement bouclée. Recherché au même titre que les syndicalistes de la région, le journaliste a plongé dans la clandestinité en juin 2008.

Au cours de cette période, il fut condamné par contumace à six ans de prison pour *“association de malfaiteurs”* et *“diffusion d’informations de nature à perturber l’ordre public”*, une peine qui fut ramenée à quatre ans. Fin 2009, quand le pouvoir gracia les *“agitateurs”* de Gafsa encore en prison, Fahem Boukadous sortit de la clandestinité. Il fut laissé en liberté avant son procès en appel, qui devait débiter à Gafsa. Le 6 juillet dernier, il a été condamné à quatre ans de prison ferme par la cour d’appel locale, alors qu’il était hospitalisé depuis le 3 juillet à Sousse pour des problèmes pulmonaires. Selon ses défenseurs et certaines ONG, le journaliste a été puni pour avoir montré au monde des images d’émeutes sociales dans un régime où tout est contrôlé par la censure officielle. Les autorités tunisiennes déniaient la qualité de journaliste à Fahem Boukadous et considéraient qu’il est impliqué dans ces troubles, assurant qu’il a été condamné pour *“des infractions de droit commun sans rapport avec ses activités journalistiques”*. Pour Tunis, il fait partie d’un *“groupe criminel”* ayant endommagé des bâtiments publics et privés, installé des barrages routiers et causé des *“blessures sérieuses”* à des officiers, notamment par des jets de cocktails Molotov. Le jugement de Fahem Boukadous a suscité plusieurs réactions hostiles au régime tunisien. En Tunisie, le Parti démocratique progressiste (légal) s’est opposé à son renvoi en prison et a demandé l’annulation du verdict, également dénoncé par des ONG de défense des droits de l’homme. A l’étranger, les Etats-Unis ont dit être *“profondément inquiets”* quant au recul des libertés en Tunisie, et après l’annonce du verdict la France a affirmé son attachement *“à la liberté d’expression”* dans ce pays. Pour l’organisation de défense de la presse Reporters sans frontières, la condamnation de Fahem Boukadous n’est qu’*“un cas de plus montrant que le régime tunisien se veut implacable avec les journalistes indépendants”*, qui subissent, dit-elle, un *“véritable harcèlement au quotidien”*. L’état de santé de Fahem Boukadous est à prendre au sérieux. Ses proches, connaissant les conditions dures et parfois moyenâgeuses des prisons tunisiennes, craignent pour sa vie. *“Il y a une très forte mobilisation pour Fahem Boukadous, a déclaré son avocate. On va continuer à se battre pour sa libération et celle des autres défenseurs des droits de l’homme emprisonnés.”*

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l’Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l’Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Togocity Afrique MEDIAS-PRESSE Puis Nouméni Njawé L'icône de la liberté d'expression



15 juillet 2010 - Un nom bien connu auprès des initiés. Journaliste intraitable et autodidacte, Puis Njawé fait partie de ceux qui ont opté souffrir pour la liberté de la presse en Afrique au moment où bon nombre de ses confrères trahissent leurs convictions par un deal avec les pouvoirs publics ; les " Podozans" (adeptes du ventre) rivalisant quotidiennement d'imagination pour aller à la soupe.

Quinquagénaire, et le verbe haut ; le fondateur du journal Le Messenger et président du groupe de presse Free Media, est tragiquement décédé le 12 juillet 2010 dans un accident de la circulation à Virginia aux Etats

Unis d'Amérique. Il y était dans le cadre d'un forum sur l'alternance dans son pays, initié par la Diaspora camerounaise pour le changement (Camadiac). Une mort subite qui engendre un grand vide au sein de la presse africaine. Puis Nouméni Njawé était la voix des sans voix. Né en mars 1957 à Babouantou dans le Département du Haut-Nkam (Région Ouest du Cameroun), il était un passionné des médias. Au départ simple garçon de course au journal Semences africaines de feu l'écrivain René Philombe. Arrêté pour la première fois en 1976 pour avoir évoqué l'inhumation en catimini d'un ouvrier employé par une entreprise française. Le jeune journaliste d'investigation de ces années -là au sein de l'hebdomadaire la Gazette, alla triompher lors du procès qui lui était intenté. En 1979, il crée son journal Le Messenger qu'il dirigea jusqu'à son décès. Puis Njawé en a fait un outil de combat acharné pour la liberté de la presse et de la démocratie ; deux outils indispensables pour l'émergence de l'Afrique. Au péril de sa vie, il fut l'objet de plus de 126 arrestations, trois condamnations à la prison ferme (dix mois de prison en 1997 pour avoir évoqué le malaise du dictateur Paul Biya au cours d'une finale de coupe du Cameroun au Stade Ahmadou de Yaoundé...) et de nombreuses tentatives d'assassinat. Très connu des maîtres geôliers de la prison de New - Bell de Douala ; l'icône de la liberté d'expression a également connu le décès de son épouse Jane ; tuée en septembre 2002 dans un accident de la circulation. Ce qui le poussa à mettre sur pied la Fondation Jane & Justice pour mener une croisade contre l'insécurité routière au Cameroun). Pendant plus de trois décennies, l'ancien garçon de course devenu par le courage et la détermination le pionnier de la presse indépendante au Cameroun a pu glaner quelques espaces de liberté. Journaliste engagé et disciple de la non -violence, Puis Njawé a été lauréat de nombreuses distinctions notamment le Prix de la libre expression en 1991 et la Plume d'or en 1993.

Militant dans l'âme, Puis Njawé a honorablement accompli son métier de journaliste, sans se compromettre. L'ancien reporter à l'hebdomadaire La Gazette a mené un combat qui mérite d'être salué. On l'a vu ici et là dans de nombreux combats (la protestation publique contre l'exclusion des médias africains lors du Sommet de l'Union Africaine à Accra au Ghana en 2006). Correspondant en Afrique centrale de l'Ong Reporters Sans Frontières, il a été par ailleurs à l'origine de la création de l'Organisation des Médias d'Afrique centrale aussi bien que l'Union des Éditeurs de Presse de l'Afrique Centrale (Uepac) qu'il a longtemps dirigée. Au Cameroun, son pays natal , il a contribué à la création de l'Organisation Camerounaise de la liberté de presse (Ocalip) Le patron du journal Le Messenger a aussi milité pendant l'élaboration de la convention collective nationale des journalistes du Cameroun pour la mise en œuvre de la Convention de Florence par le régime Paul Biya, dans le but d'exonérer les médias des taxes sur les intrants. Le trouble sommeil du pouvoir camerounais est père de sept enfants (dont une fille qui anime sur une chaîne de télévision à Douala au Cameroun). Le vide qu'occasionne son décès tragique, sera bien difficile à combler. Mais il revient à ses collaborateurs de prendre le relais et de ne pas trahir la mémoire de la voix des sans voix. **Ekoué Satchivi**

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

The New York Times **Amérique ETATS-UNIS • Obama dompte Wall Street, mais pas les électeurs**

L'adoption par le Congrès, le 15 juillet, de sa réforme financière pourrait bien être le dernier grand succès législatif du président, estime The New York Times.

16.07.2010 | Sheryl Gay Stolberg | [The New York Times](#)



© AFP Le président américain Barack Obama

Si l'adoption de la réforme de la régulation financière prouve quelque chose au sujet du président Obama, c'est qu'il sait comment faire voter des projets de lois cruciaux par un Congrès rétif. Mais son succès législatif est paradoxal. D'un côté, il l'emporte au Capitole et, de l'autre, il continue de perdre du terrain auprès des électeurs en cette période de détresse économique, ce qui devrait bientôt l'obliger à réviser ses ambitions à la baisse.

La réforme de la régulation financière constitue la troisième victoire du président après l'adoption de son plan de relance de l'économie et de sa réforme de l'assurance-maladie. Au cours des dix-huit mois écoulés, Obama et le Congrès à majorité démocrate ont réussi à faire passer une bonne partie de leur ambitieux programme. Le président a tenu les promesses de sa campagne de 2008. Il s'est ainsi servi du gouvernement comme d'un instrument pour tenter de réduire le gouffre qui sépare les possédants des démunis. Il a injecté 787 milliards de dollars [605 milliards d'euros] dans l'économie, offert une couverture santé à 32 millions de personnes qui en étaient privées et vient de réorganiser les relations entre Washington, Wall Street, les investisseurs et les consommateurs.

Mais pendant ce temps, le contexte politique a changé autour de lui. Aujourd'hui, avec un chômage qui continue de friser les 10 % en dépit du plan de relance, et alors que la marée noire de BP suscite des interrogations quant aux compétences de son gouvernement, la politique d'Obama fournit des munitions aux conservateurs qui soutiennent que le gouvernement est plus le problème que la solution. Avant même les élections législatives de mi-mandat de novembre, la Maison-Blanche est contrainte de réorienter sa stratégie. Mi-juillet, Obama et les démocrates du Sénat ont décidé d'aller de l'avant et de faire passer un projet de loi amendé sur l'énergie, ayant conclu, après des mois de bras de fer, que les ambitieuses mesures qu'ils envisageaient ne seraient tout simplement jamais votées. C'est une tactique à laquelle le

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

président devra sans doute avoir de plus en plus recours après les élections de novembre, alors que les démocrates auront probablement perdu des sièges – et peut-être même le contrôle de la Chambre des représentants ou du Sénat.

Car les électeurs sont vraiment à cran sur les questions économiques. Selon un récent sondage CBS News, seuls 40 % des Américains approuvent sa gestion de la crise. Plus de la moitié des sondés trouvent qu'il ne consacre pas assez de temps à l'économie. Plus frappant encore, près de deux tiers affirment que les choix économiques du président n'ont amélioré en rien leur situation personnelle, contre 13 % qui pensent le contraire. Une partie du problème pour Obama, c'est qu'il est arrivé à Washington en promettant de mettre fin à l'hostilité partisane qui régnait dans la capitale, mais qu'il n'y est pas parvenu pour l'instant. Seuls trois sénateurs républicains ont voté en faveur de la loi de régulation financière, poursuivant ainsi la dynamique à l'œuvre au début du mandat du président, quand seulement trois républicains avaient soutenu son plan de relance.

Si les républicains reprennent le contrôle de la Chambre des représentants, du Sénat ou des deux chambres en novembre, Obama se retrouvera dans une situation semblable à celle de Bill Clinton, le dernier président démocrate, qui avait perdu le contrôle de la Chambre en 1994. Clinton avait alors réagi en barrant au centre, cherchant des thématiques plus à même de favoriser la coopération des républicains.

Si l'on en juge par la nouvelle stratégie qu'il a mise en œuvre avec son projet de loi sur l'énergie, Barack Obama va peut-être chercher à se repositionner comme un homme pragmatique prêt à faire certaines concessions en échange de victoires plus modestes. Les prochaines élections permettront de savoir jusqu'où le président, plus au fait de l'ampleur de sa tâche, ira dans le compromis.

“Nous nous dirigeons soit vers un blocage total, soit vers de grandes concessions”, estime John Feehery, un stratège du Parti républicain. “Et pour l'instant, nous ne connaissons pas la réponse.”

Diaspora TOGO Congrès de la diaspora togolaise C'est à Bruxelles les 24 et 25 juillet 2010



Jeudi, 15 Juillet 2010 07:21

Chers compatriotes

« **Le Togo notre bien commun à tous. Quels défis à relever pour une Refondation Démocratique et Républicaine du Togo ?** » Voilà le sujet sur lequel le Conseil Mondial de la Diaspora Togolaise nous invite à plancher à Bruxelles les 24 et 25 juillet 2010.

Ensemble, nous devons répondre aux questionnements récurrents qui hantent beaucoup d'entre nous, exilés volontaires ou forcés.

En effet un an après le 1er Congrès Mondial de notre Diaspora qui s'est doté d'une organisation voulue dynamique et pérenne, le CMDT a souhaité redonner la parole à sa base associative, au cours d'un large échange citoyen et patriotique ayant pour finalité des propositions d'actions autour des grands défis du Togo de demain.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Notre pays connaît actuellement des événements tumultueux qui ne manqueront pas de lui redessiner un nouveau paysage politique. Plus que jamais donc, aucune composante de la société togolaise ne saurait se soustraire à ses responsabilités. Responsable, la diaspora l'a toujours été, ne serait-ce que par son engagement sans faille auprès de nos familles. Elle doit aussi désormais prendre en compte les nouvelles lignes de démarcation nationale, en exprimant clairement ses enjeux fondamentaux, aussi bien structurels que politiques.

·Des enjeux structurels, maillon manquant, dans l'ensemble du puzzle des ressources nationales, la diaspora togolaise se doit de s'organiser : s'organiser d'abord pour exister et renforcer sa solidarité, s'organiser ensuite pour participer, s'organiser enfin pour réussir ensemble la refondation démocratique républicaine et harmonieuse de notre Mère Patrie.

·Des enjeux politiques ? Pourquoi pas ? Dotée d'une compétence qui lui confère une autorité certaine, la diaspora togolaise doit prendre conscience de sa mission citoyenne, celle d'éclairer nos compatriotes, de les encourager et les accompagner vers des pratiques politiques vertueuses, démocratiques et républicaines.

Il y va de la sortie rapide du Togo, de sa situation actuelle qui, à force de cumuler toutes les conditions de décrépitude (impunité, corruption, mal gouvernance....) porte préjudice à tout le monde et sur tous les plans.

Ainsi, placé au-dessus de toutes les considérations partisans, le Togo pourra redevenir le « bien commun de tous les Togolais » que le CMDT appelle de tous ses vœux, en privilégiant l'intérêt général partout et par tous les moyens.

Pour cela, clamons ensemble haut et fort, ce slogan qui, pourrait devenir aussi bien notre exigence de militant que notre éthique de comportement :

Le développement ? D'accord !

L'intérêt général ? Bien sûr !

Mais, l'Etat de droit d'abord !

Soyez donc nombreux à vous inscrire à cette Grande rencontre des 24 et 25 juillet à Bruxelles

Fait à Lille le 14 juillet 2010

Le Coordinateur Général

Dr Martin AMOUZOU



Agriculture TOGO L'agriculture sera à de nouvelles hauteurs (PAPIER GENERAL)

7.16.2010 - Le nouveau gouvernement en place au Togo entend faire dorénavant de l'agriculture un secteur créateur de richesse au cours du quinquennat 2010-2015 avec l'ambition annoncée de passer de 3% de croissance économique à 7%.

« Notre ambition est de porter notre agriculture à de nouvelles hauteurs, celles de la participation réelle et effective à la création de la richesse nationale, et plus précisément à la génération de revenus substantiels pour nos agriculteurs et éleveurs ». Ce fut la vision annoncée, le 4 juin devant le Parlement, par le Premier ministre Gilbert Houngbo dans sa déclaration de politique générale pour le second mandat de cinq ans du chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé.

« L'agriculture ne doit plus être considérée sous le seul angle de l'autosuffisance alimentaire ou de subsistance », avait-il insisté.

Au Togo, le secteur agricole, qui occupe 70% de la population et représente 40 % du Produit intérieur brut (PIB). Il est une « arme potentielle pour la lutte contre les inégalités socio- économiques et pour une meilleure répartition de la croissance économique », selon la déclaration de politique générale du nouveau quinquennat.

Au terme de la campagne agricole 2009-2010, le Togo a dégagé un excédent céréalier de près de 100.000 tonnes duquel le Programme alimentaire mondial (PAM) s'est engagé à acheter entre 5. 000 et 5.500 tonnes pour répondre à la crise alimentaire au Niger. Il s'était agi d'une augmentation globale de 13% pour les céréales et les légumineuses, mais de 9% pour les racines et tubercules, après qu'environ 10 % du budget national a été consacré au secteur agricole.

Le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Messan EWOVOR, parle d'«acquis fragile » obtenu grâce à une subvention de l'engrais mis à la disposition des paysans à hauteur de 52 %, soit globalement 6 milliards de francs CFA.

Selon le chef du gouvernement togolais, le pays continuera « à viser une production vivrière toujours plus excédentaire » avec également l'adoption de nouveaux programmes pour les cultures de rentes et l'investissement dans les équipements, dans la maîtrise de l'eau, dans les infrastructures rurales, dans la transformation des produits agricoles.

« Le gouvernement va continuer à consacrer au moins 10% du budget de l'Etat à l'agriculture », a-t-il ajouté, annonçant une accentuation du plaidoyer auprès des partenaires pour le financement et la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) estimé à environ 617 milliards de francs CFA.

Ce programme quinquennal (2010-2015) connaît un début de financement et devrait permettre au Togo d'atteindre une croissance annuelle d'au moins 6% au niveau de l'agriculture, de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, d'améliorer le produit intérieur brut agricole, de contribuer à équilibrer la balance commerciale et d'augmenter les revenus agricoles.

A l'horizon 2014, la mise en œuvre de ce Programme bénéficiera à environ 3,6 millions d'agriculteurs, éleveurs et pêcheurs pour une production végétale de plus de 6 millions de tonnes, pour une production animale de 100.000 tonnes et halieutique de plus de 35.000 tonnes .

« La mise en place d'une véritable stratégie d'écoulement et de commercialisation de ces produits constitue l'un des volets majeurs de notre stratégie agricole », a indiqué Gilbert Hounbo, pendant que l'Agence nationale pour la sécurité alimentaire (ANSAT) a autorisé l'exportation des excédents de production et explore encore de nouveaux marchés extérieurs à cet effet.

Dans sa nouvelle vision pour le secteur agricole, le gouvernement annonce de poursuivre ses efforts de relance de la production cotonnière après la réorientation achevée de la filière. La priorité annoncée dans ce secteur est de faire passer la production actuelle de 30.000 tonnes de coton à 80.000 tonnes en 2011 et à 100.000 tonnes à partir de 2013. Au même moment, la relance de la filière café-cacao sera poursuivie pour parvenir à une production d'au moins 20.000 tonnes de café et 12.000 tonnes de cacao d'ici 2015.

L'ambition de porter l'agriculture togolaise à de nouvelles hauteurs se fera en étant également accompagnée par une extension du réseau de pistes rurales existantes. A cet effet, le gouvernement veut construire 1750 km de pistes rurales, à raison de 50 dans chacune des 34 préfectures du pays. Ce programme a bénéficié de l'aide de la Chine qui a offert, en novembre 2009 au gouvernement togolais, des engins et équipements de travaux publics pour près de 1,8 milliard de francs Cfa en appui à la politique de construction de pistes rurales. Il s'agit d'engins de terrassement, de revêtement, de logistique et petits matériels qui sont inscrit dans l'esprit du nouveau partenariat stratégique créé par le Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino- africaine pour à assister le Togo dans la construction de ses infrastructures et le redressement de son économie.

L'appui multiforme de la Chine comprend également la construction d'un Centre pilote de recherche agricole, la présence de son expertise dans la relance de la riziculture au Togo et aussi la mise d'experts chinois à la disposition de l'Institut togolais de recherche agricole (ITRA).

XINHUA

LOMECITE Culture TOGO Musique FATI KOLI à WUPPERTAL comme dans une nuit de clair de lune au pays



Jeudi, 07.15.2010, 12:21pm (GMT) - **C'était l'instant d'un mariage d'un jeune couple, une occasion de réjouissance donc. Cela s'est transformé en l'instant du Festival, le FESTÉKPÉ, une fête typiquement africaine, togolaise.**

Le FESTÉKPÉ s'est donc déplacé et a fait vibrer non seulement les coeurs des mariés, mais aussi du public évalué à près de 500 témoins allemands, togolais et autres africains venus à Wuppertal qui par bus entiers, qui en train ou en voiture célébrer ce double évènements : le mariage et la prestation de Fati Koli, la seule femme artiste dans l'arène de cette ,endiablante musique qu'est Kétékpé.

Et les espoirs n'ont pas été déçus. Dans cette ville montagneuse de l'Allemagne qui a vu naître l'association Togo Culture Plus un jour du 15 décembre 2007, cette ville qui peut autant que d'autres acteurs réclamer la paternité du Festival, l'une des étoiles de cet évènement culturel annuel arrivée en seconde position de classement en 2008 lors de la première édition du Festival est venue et a rassuré. Fati Koli a épaté et mis en transe le public qui dès les premières notes de la percussion a envahi la piste de danse. Devant les déhanchements des danseuses et des danseurs, au son des instruments et à l'audition du rythme et du chœur relayé par la voix des artistes de la diaspora, eux aussi rompus en la matière, appelés à cette occasion : Yérima, Kofia, Djamal, Babakowa, Abana, Tchababa et Nénì, l'on se croirait dans une nuit de clair de lune à Tchonworo, Bola, Kparataou, Komah, Kéméni, Fazao, Kri-Kri, Badou... Pour tout dire l'on se croirait dans une contrée Tém. Ou, même à Lomé, Kpalimé, Anié... L'on se croirait simplement au pays, tant aujourd'hui, le Kétékpé a dépassé les frontières du seul territoire Tém. Il se joue, se danse et s'écoute à Accra, à Cotonou, Niamey, Libreville... Le Kétékpé se joue et se danse aujourd'hui dans les discothèques. Ce n'est que justice.



Ce samedi soir à Wuppertal, le Kétékpé a encore acquis ses lettres de noblesses et le FESTÉKPÉ déjà gravé au sein de la diaspora Tém s'est fait de nouveau des émules. À travers ce concert de Fati Koli à Wuppertal, Togo Culture Plus a voulu faire un cadeau de mariage non seulement aux jeunes mariés, mais aussi au public venu nombreux. Il voulait également faire un cadeau à Fati Koli, lui donner l'occasion de mesurer par elle-même sa popularité, elle, la star qui s'ignorait jusqu'à ce jour du 21 décembre 2008 où elle a été proclamée 2ème à la première édition du

FESTÉKPÉ; elle qui n'a réellement découvert son audience, sa vraie place que lors de cette tournée allemande.

Ces photos choisies parmi tant d'autres vous démontrent l'ampleur de la liesse qui a envahi et l'artiste et le public reparti très ravi.

Diplomatie TOGO –France Dominique RENAUX pour une justice indépendante et la lutte contre l'impunité au Togo



Vendredi, 16 Juillet 2010 15:36 - **Célébration du 14 juillet :**

La France a commémoré mercredi 14 juillet sa fête nationale. A cette occasion, l'Ambassadeur de France au Togo, M. Dominique Renaux, a organisé le même jour à sa résidence une réception au cours de laquelle il a prononcé une allocution. Une cérémonie qui s'est déroulée en présence du ministre de la Santé, Komlan Mally, représentant le chef de l'Etat togolais et de nombreux invités. D'entrée, l'ambassadeur a fait remarquer que l'Afrique est à l'honneur cette année. « Alors que le continent a accueilli pour la première fois avec succès la Coupe du monde de football, 17 pays y célèbrent leur cinquante ans d'indépendance. Les débats et les ouvrages se multiplient sur le bilan de ce demi-siècle, mais aussi sur l'avenir d'un continent qui apparaît de plus en plus comme le nouveau continent émergent du début du XXIème siècle, avec une croissance économique soutenue », commente-t-il. Pour lui, être fidèle au passé ne signifie pas être aveugle aux évolutions du monde. Il est plutôt question de rénovation des relations entre la France et ses partenaires africains. En exemple, il cite le nouvel accord de défense bilatéral récemment intervenu entre Paris et Lomé sans oublier les engagements pris lors du dernier sommet France-Afrique de Nice.

Comme tous les diplomates accrédités au Togo, il a su aborder l'élection présidentielle du 4 mars 2010 pour ne pas fâcher les autorités togolaises. « Au Togo, où l'échéance des présidentielles était très attendue, parfois avec appréhension, le scrutin s'est finalement déroulé dans le calme, dans les délais constitutionnels et en présence d'observateurs. La communauté internationale a félicité le président Faure Gnassingbe pour sa réélection », manie M. Renaux. Ainsi, « une page nouvelle de la vie politique du pays s'ouvre » et il doit conduire « à redoubler d'efforts pour réaliser les réformes nécessaires et libérer les énergies au profit du développement socio-économique ». « Cela implique de recueillir l'adhésion active du citoyen aux réformes. Rapprocher le citoyen des institutions, c'est entre autres choses instaurer une justice indépendante et combattant l'impunité, c'est la possibilité d'élire son maire, c'est établir la compétence et le mérite au cœur des valeurs de la cité. Cela implique aussi de progresser vers un Etat de droit où les institutions républicaines garantissent sans faille l'intérêt collectif, où les partis politiques puissent assumer librement leur fonction de vigilance et de proposition, où l'exercice des libertés publiques nourrisse une culture du dialogue et du compromis », insiste le diplomate français.

M. Dominique Renaux souhaiterait que « personne ne doute de l'attachement sincère de la France à ce que le Togo progresse, à ce que les conditions de vie difficiles de ses habitants s'améliorent, à ce que ce pays soit pour la France et les Français qui y vivent un partenaire stable et prospère, à la pointe de l'Afrique émergente ». « A l'heure où l'Afrique s'ébranle et s'éveille, le Togo doit et peut se tourner résolument vers l'avenir et libérer tout son potentiel économique et humain. C'est possible et il n'est pas seul. Comme l'a écrit le président Sarkozy, « dans cette double ambition de réconciliation et de redressement, la France entend continuer d'accompagner vos efforts, dans un esprit de confiance et de respect mutuel » », rappelle-t-il. Le moment pour lui de revenir sur les grands axes de la coopération franco-togolaise. « Le développement humain est au cœur de cette coopération : dans le programme de bourses comme dans le volet formation de chacun de nos projets. Tous les domaines sont concernés : de l'inspection du travail aux services municipaux, de la formation des enseignants à celle des fonctionnaires ou des magistrats, à l'ENA et dans les universités », souligne-t-il.

Coco TCHAK

LIBERTE HEBDO TOGO

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Economie TOGO Selon Mr KLUTSE, il faut « relever définitivement les défis qui nous attendent »



Jeudi, 07.15.2010, 09:08am (GMT) - La micro finance Investir Dans l'Humain (I.D.H.) a renouvelé ses instances dirigeantes au cours d'une assemblée générale, ce dimanche 11 juillet 2010 à Lomé. Après avoir sillonné le territoire national, de Dapaong à Lomé, les premiers responsables de cette micro finance ont décidé de relancer la structure afin de faire face efficacement à la crise qui la secoue.

« Il était important pour nous de rencontrer la base, d'échanger avec les 57 000 adhérents, connaître leur point de vue au moment où nous traversons une crise afin de nous remettre à niveau et relever définitivement les défis qui nous attendent », a déclaré M. Kwassi KLUTSE, le Président du Conseil d'Administration de IDH. Il est ainsi mis en place une nouvelle équipe du Conseil d'Administration et du Comité de Crédit, chargée de redresser financièrement la structure.

Les activités de base du réseau d'ONG Investir Dans l'Humain (IDH) ont commencé en 1999 et la qualité d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de développement lui est reconnue en 2002. Ce réseau d'ONG IDH regroupe une soixantaine d'organisations menant des actions dans tous les secteurs de développement économique et social. Il vise la réduction de la pauvreté.

Son programme de développement s'articule entre autre, autour de l'éducation, la santé, le développement communautaire, la communication, mais dispose d'un système de collecte d'épargne à travers sa micro finance, pour contribuer au financement des activités génératrices de revenus pour les populations cibles.

La faîtière de micro finance IDH a donc pour rôle de :

favoriser la formation et l'éducation des dirigeants des mutuels membres

favoriser une assistance technique aux mutuels membres notamment en matière d'organisation et de comptabilité

-exercer un contrôle administratif, technique et financier sur les institutions affiliées

-procéder à l'inspection des mutuelles régionales

-assurer la cohérence et le développement du réseau

-définir les grandes orientations du code de déontologie à l'usage des mutuelles.

Dans sa vision de servir financièrement les groupes vulnérables et de lutter efficacement contre la pauvreté et les fléaux sociaux, IDH Micro finance a traversé une crise qu'elle est en phase de surmonter.

Cette assemblée électorale a donc permis aux responsables de IDH de discuter des contours de cette crise et d'entreprendre de nouvelles orientations pour la relance de la micro finance.

« Nous avons été enthousiasmés par l'esprit d'écoute de nos adhérents et l'ambiance qui a prévalu au cours des travaux depuis Dapaong jusqu'à Lomé. Il était important pour nous d'échanger avec la base et mieux orienter désormais nos actions. Nous avons pris conscience qu'il était important de commencer par-là », a indiqué le Président du Conseil d'Administration de IDH, M. Kwassi KLUTSE.

Les prestations de services fournies par IDH devraient concourir à la réduction de la pauvreté. Voilà pourquoi elle dispose d'une élite bien structurée qui est chargée de coordonner diverses activités à savoir :

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

- un conseil d'administration
- un administrateur général
- une direction exécutive qui coiffe plusieurs directions telles que
- la direction des affaires juridiques, crédit contentieux
- la direction inspection et contrôle
- la direction des finances et comptabilité & gestion des risques qui renferme plusieurs services tels que le service finance et comptabilité, service trésorerie générale, service gestion des risques et service informatique.
- la direction de l'exploitation du réseau et des ressources humaines, qui renferme le service de coordination régionale.
- la direction marketing et formation.

Dans sa vocation de toucher un plus grand nombre de couches sociales démunies et défavorisées, IDH Micro finance a défini une stratégie commerciale lui permettant de se faire connaître et de sensibiliser les groupes vulnérables en vue de partager ses objectifs. La clé de voûte d'une telle stratégie commerciale reste l'offre de services de proximité sur la base du principe de regroupement avec la dynamique d'approche participative.

presidencetogo.com


Togotelecom

Vendredi, 16 Juillet 2010 08:21 - Au nom de la réconciliation si chère dit-on au prince, nous sommes obligés de le dire. Les Kabyè natifs de Pya ont transformé la société nationale de télécommunications et certaines structures clés de l'administration publique en leur chasse gardée. N'en déplaise à ceux qui pensent à travers cet article que nous sommes contre telle ou telle autre ethnie du Togo, la gangrène du tribalisme a pris corps au pays et s'amplifie au point de devenir un système authentifié et certifié légal. Un petit exemple : le sieur AGON Essolakina, technicien supérieur en télécommunications de son Etat originaire de Pya, entre à Togotélécom et quelques années seulement après, il fait engager dans la même société son petit frère AGON Yao Abalo qui n'a que le niveau de la classe de première. Actuellement, le petit frère AGON Yao Abalo a réussi aussi à faire recruter sa femme Pitalounani épouse AGON comme agent d'entretien à Togotélécom. Une affaire de famille en somme. Pour la petite histoire, AGON Essolakina dispose à lui tout seul de 6 lignes téléphoniques qu'il a vite fait de transformer en cabines publiques lui générant des sous à chaque mois.

Dans un pays où trouver un petit job est un parcours de combattant, des individus forts de leur appartenance ethnique voient en des entreprises publiques appartenant à tous les Togolais leurs propriétés privées et personnelles. Ils en ont fait main basse et en disposent comme bon leur semble. Il n'y a que des Républiques bananières tropicalisées pour donner de pareils exemples tristes. Malheureusement, les exemples de ce genre sont légion un peu partout dans l'administration publique où il n'est pas du tout rare de voir des familles entières occuper des postes au sein des entreprises publiques. Le papa est recruté dans un premier temps, ensuite viennent la maman, les enfants, les cousins, cousines et maîtresses. Ainsi, des familles s'installent et prospèrent au sein de certaines administrations alors que d'autres Togolais doivent remuer terre et ciel pour parvenir à y décrocher une petite place. Et puis, tenez-vous bien ! Les postes les plus juteux de l'administration togolaise sont dans les mains de ceux que tout le monde connaît. Il y a même des fœtus et bébés qui ont déjà leur place garantie dans l'administration publique. Ceux qui ne sont pas de la confrérie, prière s'abstenir car il n'y a pas de place pour eux.

L'on s'en souvient comme si c'était hier que, feu Eyadema avait nommé Pèchëtibadi Sam Bikassam DG de Togotélécom au nez et à la barbe de certains ingénieurs et cadres compétents de Togotélécom tel Batana Pawou Ankou. Sam Bikassam étant Kabyè de la « grande maison », c'est-à-dire de Pya ou de Lassa, feu Eyadema ne pouvait rater l'occasion de lui offrir ce bijou de la famille. Batana Pawou a dû présenter sa démission de Togotélécom pour aller créer sa propre entreprise connue sous le nom de iPNET Experts sis à Agbalépédogan à, quelques 200m de la gare routière. A Togo Presse, un certain Rémy Banafey ASSIH originaire lui aussi de Pya règne en maître depuis des années. Les exemples, nous pourrions en citer à n'en point finir. Comment peut-on après ces mascarades, demander aux Togolais d'accepter marcher dans la droite ligne de la réconciliation au moment où certains d'entre eux se la coulent douce avec les biens publics ? En tout cas, ce serait difficile, oh, très difficile que tous les laissés pour compte du système pourri et moribond du RPT puissent la mort dans l'âme répondre aux sirènes de la réconciliation si chère à Faure et à son camp qui désirent tant en faire un autre trophée de chasse. Au fait, la réconciliation, la vraie se lit dans les actes et non dans les paroles. Les Togolais se réconcilieront le jour où ils auront tous accès aux emplois sur base de compétence, de mérite ; le jour où les élections seront transparentes et refléteront le choix du peuple et ainsi de suite.... **Igomzikpe Malika Lynx.info**

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Enseignement TOGO Que valent nos dirigeants : la détresse des étudiants togolais boursiers au Maroc

16 juillet 2010 - De ce qu'on a retenu des vieilles personnes, côtoyées et écoutées de loin, on a



souvent entendu dire de quelqu'un qui voulait prendre une responsabilité publique, ou amener les autres à considérer un intérêt commun : « *Laissez-le c'est qu'il est déjà rassasié* » (*Mi te asi kpoe, e nu wò du dɔ fò*) ou encore « *c'est un boulot de personne rassasiée ça..* » (*Enu du dɔ fò tɔ fe dɔ enye ema wòm wò le*).

Il faut en déduire que dans cette culture qu'est la nôtre on ne confie pas une charge publique à quelqu'un qui a faim, ou qui a une ambition démesurée et personnelle. Il en va de l'efficacité de la gestion et de l'intérêt général, qui encourent des risques créant de fâcheuses conséquences sur la société.

Nous y sommes en plein dedans en Afrique d'avoir comme responsables politiques et dirigeants des crève-la-faim qui pour assouvir leur faim deviennent des criminels sans vergogne. Des gens qui signent des conventions et des contrats au nom de nos pays mais sont plus intéressés aux dessous de table que par les intérêts de nos populations. La preuve ils s'en balancent complètement quand leurs partenaires ne respectent pas les droits qui découlent de ces conventions. Le pire c'est lorsque que la défaillance provient d'eux. C'est souvent le cas lorsqu'ils envoient nos frères à l'étranger, ils sont incapables de respecter leur parole. Les situations désastreuses des boursiers togolais à l'étranger en sont la preuve, à l'instar des étudiants togolais boursiers au Maroc qui reçoivent à chaque fin d'année, un complément de bourse de l'Etat togolais pour compenser celle que l'Etat marocain leur octroie pour leurs études.

En général, ce complément de bourse est perçu au mois de juin. Pour cette année en cours, les étudiants togolais attendent depuis le mois de juin jusqu'à présent, mais rien n'est en vue. Les investigations que nous avons menées pour connaître la raison de ce retard révèlent des versions contradictoires. Selon certaines sources, les fonds ont été débloqués depuis et seraient déjà envoyés à l'ambassade du Togo à Tripoli (Libye) qui gère les affaires togolaise au Maghreb. Mais pour des raisons qu'on ignore, l'argent des étudiants dort quelque part.

D'autres sources font état du fait que les fonds n'auraient jamais été convoyés du Togo.

Ce flou artistique rend délicate la situation de ces jeunes étudiants que la Direction des Bourses et Stages avec Mr LAMBONI en tête, a envoyé au Maroc en assurant les parents qu'ils ne manqueront de rien et que la bourse sera largement suffisante pour leurs besoins, ce qui est faux car cette bourse arrive à peine à couvrir la période à laquelle elle est destinée. Ces étudiants ont contacté le ministère des Finances qui a annoncé que les fonds sont débloqués avec la liste de ceux qui doivent les recevoir. Ce communiqué était sensé être publié au journal officiel de la république. Du coup, les étudiants se demandent vraiment ce qui se passe, car c'est ce complément de bourse qui leur permet d'assurer la période des vacances, de payer leur loyer et tout le nécessaire pour préparer l'année à venir. Certains étudiants sont contraints de libérer les appartements loués puisqu'ils ne peuvent pas payer les loyers. Ceci est juste une ébauche de tout ce qui se passe autour de cette affaire de complément de bourse. Cette situation de détresse est un handicap majeur à l'évolution des études des boursiers togolais au Maroc. O diantre ! Si leur propre image pouvait être leur accusateur, ces dirigeants indignes ! **La Rédaction**



Finances TOGO Escroquerie Affaire ReDéMaRe La part de responsabilité du Gouvernement

7.15.2010 - Les activités du Réseau pour le Développement de la Masse sans Ressource GIE (ReDéMaRe GIE) sont suspendues sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi en a décidé le gouvernement le vendredi 09 juillet dernier en conseil des ministres extraordinaire.

« Les agences de ReDéMaRe sont mises sous scellés », précise par ailleurs le communiqué officiel. Il est principalement reproché au Réseau un refus de « se conformer aux règles d'exercice de l'ensemble de ses activités ». La décision est aussi motivée par « le risque inhérent à ce genre d'activités qui s'apparentent à un système de vente pyramidale où le profit ne provient pas d'une activité de vente ou de placement, mais du recrutement de nouveaux membres, l'argent des nouveaux adhérents étant utilisé pour payer des revenus généreux aux premiers adhérents ». Le gouvernement togolais a en outre considéré l'expérience passée du « CARDINAL », mécanisme par lequel le promoteur a disparu après avoir escroqué les épargnants, l'affaire « Bernard Madoff » aux USA qui a fait perdre aux épargnants la bagatelle de 50 milliards de dollars US, l'expérience récente malheureuse de pays voisins qui a vu des citoyens spoliés de 100 milliards F CFA.

Les adhérents dépités

C'est la grogne dans la masse des adhérents de ReDéMaRe. On maudit les gouvernants d'avoir pris une telle décision, vu les besoins que la souscription au Réseau aide les Togolais à satisfaire. « On dirait que Faure Gnassingbé et le Rpt ne sont pas contents quand les Togolais ne viennent pas leur demander à manger et veulent les voir mourir de faim. ReDéMaRe qui fait vivre comme ça les populations et ils le suspendent ? Qu'est-ce que les Togolais ont au juste fait pour mériter des dirigeants pareils ? », peste un adhérent. Même si le Réseau à travers un communiqué suite à sa suspension appelle les membres à la sérénité et les autorités administratives parlent de « dispositions urgentes » qui seront prises « afin de préserver les dépôts des adhérents et procéder à leur remboursement », cela ne suffit pas à les calmer. « Je viens de souscrire à ReDéMaRe il y a à peine un mois, et il m'a fallu des sacrifices pour le faire. Je suis veuve et je n'ai personne pour m'aider moi et mes enfants, j'ai dû faire un prêt à la banque. Maintenant que la société est suspendue, comment vais-je faire pour rembourser ? Qu'allons-nous devenir mes enfants et moi ? », s'alarme une dame.

Décision tout de même légitime

Quelle que soit la désolation que pourrait engendrer cette décision gouvernementale au sein des populations, il faut concéder que c'est la voix de la raison. Même si le Réseau argue que les intérêts servis à ses clients « proviennent de ses placements qu'il effectue notamment dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) », difficile de croire que des investissements dans ce domaine puissent rapporter tant de bénéfices pour que le Réseau serve des intérêts de ... 212% à ses adhérents. Tout a véritablement l'air d'un système de vente pyramidale où c'est l'argent des nouveaux adhérents qui sert à payer les anciens, et avec un tel système, il arrive toujours un moment où la société est dépassée par la passif et se retrouve dans l'impossibilité d'honorer ses engagements. Il vaut mieux donc limiter les dégâts avant qu'il ne soit trop tard. Au-delà du dépit que cela entraîne, la décision du Gouvernement n'est que trop légitime. Mais est-il pour autant à dédouaner dans cette histoire ?

De l'irresponsabilité des gouvernants

Toute la responsabilité ne doit pas être attribuée au seul ReDéMaRe. Le Gouvernement argue que le Réseau a été enregistré au ministère du Commerce pour exercer des activités de « Distribution des produits de consommation et prestations de services », mais que malheureusement il lui a été donné de constater que « ReDéMaRe exerce des activités financières notamment de microfinance qui nécessitent l'obtention d'un agrément préalable du ministère chargé des Finances ». C'est là un subterfuge pour insinuer que le Gouvernement a été couillonné par le Réseau. Mais cela ne saurait servir d'excuse et suffire à dédouaner les gouvernants.

Le bon sens ne peut comprendre que l'autorisation ait été donnée à ReDéMaRe depuis le 21 décembre 2009, qu'entre-temps la société fasse autres activités que celles déclarées, et que c'est cinq (05) bons mois après que l'Etat s'en rend compte. C'est dire qu'il n'existe au ministère du Commerce aucune structure de suivi des activités des sociétés qu'on autorise à exercer, et cela sent de l'amateurisme et de l'irresponsabilité. Et en plus il a fallu que ce soit la presse indépendante qui pointe son nez, fasse des investigations et alerte l'autorité avant qu'elle ne sorte de son silence. Selon les informations, ReDéMaRe compterait jusqu'à sa suspension plus de cinquante mille adhérents et il aurait été trouvé près de 5 milliards FCFA sur son compte bancaire, ce qui induit que la société enregistrerait en moyenne deux cent quatre-vingt (280) adhérents par jour et engrangeait quotidiennement la bagatelle de dix-huit millions (18.000.000) F CFA. C'est assez incroyable que de telles choses se passent au nez et à la barbe de l'Etat et qu'il ne le sache pas.

Cet argument d'ignorance avancé tient d'ailleurs à peine, et il est permis de soupçonner même une complicité du Gouvernement, ou du moins de certains pontes du pouvoir. Il était loisible de voir placardées à la devanture de l'agence ReDéMaRe de Soted des posters géants du « Leader nouveau ». Et ce n'est pas permis au commun des Togolais de détenir un tel gadget et l'afficher.

Il faut parier que les gouvernants togolais ne devraient pas s'exécuter si des initiatives pareilles de suspension n'avaient pas été prises au Bénin voisin. L'Etat béninois a en effet mené des enquêtes et décidé en conseil des ministres le 1er juillet dernier d'interdire les activités de pareilles Sociétés de placement installées sur son sol- NTIC Services, EICC International, MICC International et ICC services- et d'appréhender certains responsables de ces réseaux. C'est une telle décision forte qui a fait des émules au Togo.

Tout compte fait, quels que soient les reproches qu'on peut faire à ReDéMaRe, la Gouvernement n'est aucunement à dédouaner dans toute cette affaire. Et comme le ridicule ne tue pas au Togo, le fameux Conseil national du dialogue social (Cnds) entré en hibernation pendant longtemps et qui ne s'est ressuscité que pour casser la dynamique de la grève annoncée des travailleurs pour protester contre la hausse des prix du carburant, a une fois encore sauté sur l'occasion pour récupérer l'affaire, feignant ainsi, tout comme les gouvernants, d'être préoccupé par la cause des populations togolaises.

Tino Kossi
Liberte

Togocity Hommage TOGO In Memoriam le monde universitaire togolais en deuil

Article mis à jour 16/07/2010



C'est avec grande amertume que beaucoup de Togolais ont appris la nouvelle de la mort du professeur VIGNON, vice-président de l'Université de Kara. Non seulement Amertume, mais aussi suspicion dans la mesure où les « initiés » aux trafics juridiques et judiciaires du régime d'Eyadema savent comment dans ce pays la seule présence de ce monsieur faisait trembler les petits escrocs aux diplômes ronflants qui sont aux ordres de Faure Eyadema et Pascal Bodjona ; opérant ci et là des constructions et raisonnements alambiqués pour légaliser et couvrir de jure, les crimes et les méfaits de ces tristes sires.

Oui il y a lieu de suspecter cette mort subite qui est survenue dans l'indifférence totale de ceux qui avaient intérêt à ce qu'il disparaisse du paysage. M. VIGNON, professeur agrégé de droit public et de sciences politiques à la faculté de Droit de Lomé, a été « puni » par une nomination à la vice-présidence de l'Université de Kara où ce père de famille a été depuis sa punition en 2006 confiné, pendant deux ans, dans un Hôtel comme lieu de résidence. Une belle récompense pour ce père de famille qu'on imagine donc amenant femme et enfants vivre dans une chambre d'hôtel. Le professeur VIGNON n'a même pas été consulté avant d'être nommé vice-président de l'Université de Kara quelques semaines après son intervention au premier forum organisé par le GRAD les 19 et 20 juin 2006 sur la construction d'une société démocratique au Togo. A l'époque, vice-doyen de la faculté de Droit de l'Université de Lomé, sa communication a porté sur la nécessité d'une nouvelle constitution. Point n'est besoin de rappeler que cette nécessité est vigoureusement combattue par le régime RPT qui s'appuie sur une constitution tripatouillée pour se pérenniser au pouvoir.

Les pressions et les surveillances dont il était l'objet de la part de certains de ses collègues qui ne s'ignorent pas et qui ont livré la vie d'un homme au démon sanguinaire sont aujourd'hui le cerbère jouant au rôle de mâle dominant dans la meute de chiens aboyant dont les plus en vue sont connus de l'opinion publique.

On aurait pu retrouver le professeur VIGNON un matin sur les plages de Lomé comme ce fut le cas du vénéré et regretté Atsutsé Kokouvi Agbogbli (AKA), mais la pieuvre a préféré avoir recours à la méthode des lâches et des fourbes, l'empoisonnement. On sait qu'au Togo, quand vous mourrez d'angiocholite (infection des voies biliaires) qui en passant se soigne aisément, c'est que la main de l'ennemi n'est pas bien loin, et que vous avez sûrement avalé quelque élément indésirable qui avaient pour mission de mettre votre foi hors service et vous envoyer ad patres.

Ceux qui ont livré la vie d'un homme aux chiens pour avoir leur place face à ce qu'ils pensent être un « soleil » tout comme les exécutants de ces basses besognes devraient avoir à l'esprit que l'histoire a cette caractéristique essentielle d'attendre ceux de leur espèce au tournant.

Une conséquence malheureuse de cette situation c'est qu'elle nourrit une certaine psychose auprès de toutes les personnes ressources qui veulent œuvrer consciencieusement pour leur chère patrie sans vouloir comme d'autres pactiser avec le diable, les tenants du pouvoir. Que la terre soit légère au Professeur et que la Paix qu'a trouvée son âme soit le corollaire de l'enfer qui attend ses assassins. **La rédaction**

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

MO5 TOGO Liberté Presse La HAAC assigne deux radios privées en justice ce matin

7.15.2010 - **La liberté de presse menacée au Togo ? En tout cas la presse togolaise est dans le collimateur des autorités togolaises. En effet, il ne passe pas de jours sans qu'elle ne soit à la prise avec les autorités.**

Ainsi donc après les journaux LIBERTE, FORUM DE LA SEMAINE et LE CORRECTEUR c'est le tour des radios Victoire FM et X Solaire d'être assignées en justice ce matin par la Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication (HAAC).

L'autorité de régulation reproche à ses radios « *d'inciter à la violence, au soulèvement populaire dans des émissions à caractère destructeur* ». Ces deux radios dans leur programme ouvrent leurs antennes aux auditeurs et aux journalistes qui interviennent en direct sur certains sujets d'actualités. Ce qui n'est pas du goût de la HAAC. Au Togo, la liberté d'expression chèrement acquise est sévèrement aujourd'hui menacée par la HAAC qui, ne tolère pas les émissions interactives. Ce qui s'apparente à un véritable musellement de la presse.

La liberté de ton de la presse togolaise constitue le seul rempart devant un pouvoir de plus en plus envahissant et face à une société civile inféodée au pouvoir et des partis politiques menacés dans leur existence. Maintenant que cette liberté subit des pressions de la part du pouvoir, des observateurs n'hésitent pas à parler du recul du Togo et du retour des vieux démons du parti. Les délits de presse sont dépénalisés dans le pays depuis 2004 mais cette dépénalisation n'empêche pas la justice de condamner les organes de presse à de lourdes peines d'amendes.

mo5-togo.com

Togocity Médias-Presse TOGO Affaire Edwige BADAOU - Faure Gnassingbé ADEBAYOR parle !



Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale
Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

16 juillet 2010 - **L'Espagne vient de remporter la première coupe du monde organisée en Afrique. Adebayor Emmanuel était dans les studios de la BBC comme commentateur lors de cette coupe du monde. Avant la fin de l'événement il fait un tour à Lomé pour saluer les siens. Dans la foulée, des allégations dans la presse et sur le web font état d'une affaire de femme qui l'opposerait au président de la République Faure Gnassingbé. Il aurait en outre demandé aux joueurs de l'équipe nationale de ne pas effectuer un voyage sur le Tchad en vue de livrer un match comptant pour les qualifications de la Coupe d'Afrique des Nations.**

Adebayor porte plainte. Parce que très courroucé par ces allégations. Chose surprenante quand on sait l'amour que l'attaquant de Man City a pour les journalistes. Il m'a parlé en exclusivité peu avant son départ pour les USA où il est en préparation technique avec son club.

Tata Hounkanli - La coupe du monde vient de se terminer en Afrique du Sud. Tu as commenté l'événement pour la BBC en compagnie de grands noms du football comme Jürgen Klinsman, Garry Lineker ou Alan Shearer. Est-ce une consécration de ta carrière ?

Adebayor - D'abord je dois rendre hommage à l'Afrique du Sud. Il y a vingt ans personne ne voulait entendre parler de ce pays à cause du régime d'apartheid. Il y a un, des afro-pessimistes inventaient toutes sortes d'histoires pour mettre en doute la capacité de l'Afrique du Sud à organiser cette compétition. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud a relevé ce défi tête haute. Elle a fait honneur à toute l'Afrique. Le crédit doit aller au peuple Sud-Africain.

Est-ce une consécration de ma carrière d'avoir commenté les matches pour la BBC avec des noms que tu viens de citer ? Je dirai modestement non. Mais j'avoue que ce fut un grand honneur et une expérience enrichissante.

Tata Hounkanli - Ca doit quand même te donner l'envie de porter de nouveau le maillot national ?

Adebayor - Ma décision de mettre fin à ma carrière internationale a été mûrement réfléchie.

Tata Hounkanli - mûrement réfléchie à cause des événements de Cabinda ou à cause d'une histoire de femme entre toi et le président de République comme le dit la presse ?

Adebayor - Non Tata, tu fais partie du monde de la presse et je ne pense pas que tu puisses rabaisser ta profession à ce niveau, en associant la presse toute entière à ces allégations mensongères dénuées de tout fondement publiées par un soi-disant journaliste.

Tata Hounkanli - Tu n'as pas répondu à ma question. Est-ce que c'est une affaire de dessous de jupe qui t'a fait quitter la sélection ?

Adebayor - Je viens de te dire que ce sont des allégations mensongères dénuées de tout fondement. Je te dis clairement que ce n'est pas une affaire de jupe comme tu l'appelles qui est la cause de mon départ de la sélection nationale. La fille en question je ne l'ai vue qu'une seule fois dans ma vie, en 2006. Ce fut dans un hall d'hôtel lors de la coupe du monde en Allemagne.

Tata Hounkanli - Vraiment ?

Adebayor - Bien sûr. Pourquoi t'es surpris ? Je ne la connais ni d'Adam ni de Eve.

Tata Hounkanli - Je suis surpris parce qu'il n'y a jamais de fumée sans feu dit-on.

Adebayor - Tu as parfaitement raison. C'est pour cela que je suis aussi choqué qu'offusqué de lire ce qui est écrit dans ce torchon. Ce soi-disant journaliste a trouvé la fumée sans qu'il n'y ait de feu. Il doit avoir de l'imagination assez fertile. C'est pourquoi j'ai instruit mon avocat d'engager une procédure judiciaire contre lui pour qu'il nous démontre par quelle alchimie il a pu avoir la fumée sans le feu.

Tata Hounkanli - Tu as porté plainte ?

Adebayor - J'ai instruit mon avocat d'entreprendre des démarches judiciaires en vue d'obliger ce monsieur à apporter les preuves de ses allégations devant le tribunal.

Tata Hounkanli - Et tu demandes 100 millions de dommages et intérêts selon ce que j'ai lu ?

Adebayor - Comme je l'ai dit l'affaire est au niveau du tribunal et ce sera inapproprié de ma part de faire des commentaires de fond sur le dossier. Mais je peux te rassurer que, même si paiement de dommages et intérêts doit y avoir, ce ne sera pas dans les comptes d'Adebayor.

Tata Hounkanli - Ce sera dans les comptes de qui alors ? Ou bien tu vas en faire don à une association de bienfaisance ?

Adebayor - C'est une option.

Tata Hounkanli - Une autre affaire est que tu as demandé à des joueurs de l'équipe nationale de ne pas voyager pour le match contre le Tchad et rester faire une fête avec toi à Lomé ?

Adebayor - C'est faire insulte à ces joueurs professionnels que de déclarer des incongruités pareilles. Qui suis-je pour dire aux joueurs de ne pas voyager pour des raisons totalement hors football pour qu'ils puissent me suivre en bloc comme ça ? Là aussi je demande que la preuve soit apportée.

Tata Hounkanli - On dirait que tu as déclaré une guerre totale à la presse ?

Adebayor - Non pas du tout. Les journalistes sont des amis. Je les respecte beaucoup. Ils font un travail remarquable. Mais je ne peux pas laisser quelques individus publier des informations assez graves sans fondement dans leur feuille de choux, avec la seule intention de nuire.

Tata Hounkanli - Tu as fait référence à moi en tant que journaliste. Et mon avis c'est qu'il y a d'autres voies que celle judiciaire pour régler ce problème.

Adebayor - Je pense que tu fais allusion à un règlement à l'amiable ?

Tata Hounkanli - Parfaitement. Parce qu'il n'y a de pire humiliation pour un professionnel que de se faire condamner par ses pairs pour faute lourde ou non-respect des éthiques ou règles professionnelles de son métier ?

Adebayor - Je suis heureux que tu m'aies posé la question. Quand l'article a été publié j'ai saisi la Haute Autorité de Audio-visuel et de la Communication. Je crois que la HAAC l'a écouté. Mais après son audition par la HAAC il a réitéré les mêmes allégations avec une arrogance déconcertante dans le prochain numéro de son torchon. En plus, j'ai lu sur des sites que ces journalistes déclarent détenir des preuves de ce qu'ils avancent. Tu comprends très bien que je n'ai plus d'autres alternatives que de demander à mon avocat de poursuivre les procédures pour obtenir ces preuves dont ils affirment détenir.

Tata Hounkanli - Est-ce une question de principe ou un règlement de compte ? J'ai lu des choses assez diffamatoires que ça sur toi, mais tu n'as jamais porté plainte.

Adebayor - Quel règlement de compte ? Je n'ai aucun compte à régler avec qui que ce soit. Je ne les connais même pas. Ces messieurs et moi n'avons pas élevé les cochons ensemble. Mon objectif est simplement de laver mon honneur, et prouver que rien de tout ce qui a été écrit n'est fondé. Je suis d'accord qu'on puisse me critiquer par rapport à mon jeu ou des décisions que je prenais quand j'étais en sélection. C'est normal. Ça fait partie du monde du football. Mais ces messieurs sont allés un peu trop loin en s'attaquant à mon honneur avec des mensonges abominables. Je ne peux pas laisser passer cette fois-ci.

Tata Hounkanli - Bientôt la reprise du championnat comment te sens tu ?

Adebayor - Dieu merci, ça va. Je me prépare avec mon équipe pour être physiquement et moralement au point.

Tata Hounkanli - Les gens murmurent que tu es devenu papa

Adebayor - (Rires !) Oui c'est vrai je suis devenu papa et c'est très magnifique. C'est le plus beau moment de ma vie.

Tata Hounkanli - Merci et bonne chance pour la nouvelle saison.

Adebayor - Merci.

Interview réalisée par **Tata HOUNKANLI**, ancien rédacteur en chef du journal Crocodile



Politique TOGO L'assemblée nationale a adopté son budget de fonctionnement 2011

7.15.2010 - Réunie en session extraordinaire, l'Assemblée Nationale vient d'adopter son budget de fonctionnement exercice 2011. La séance qui s'est déroulée à huis clos a permis aux 57 députés présents d'adopter le budget qui se chiffre à 3 milliards de F CFA soit en hausse par rapport au précédent exercice.

Pour le président du parlement El Hadj Abass BONFOH cette hausse se justifie par l'augmentation du prix des produits pétroliers. Nous reviendrons sur cette information.

mo5-togo.com

Politique TOGO Faure Gnassingbé «le gouvernement d'ouverture est la voie de la sagesse»



Publié le 15 juillet 2010 - «J'ai fait ce que j'avais annoncé pendant la campagne électorale», indique, au sujet de la formation du gouvernement d'ouverture au Togo, le Président Faure Gnassingbé, au micro de nos confrères de RFI, en marge des festivités du 14 juillet en France, auxquelles il a pris part en qualité d'invité d'honneur. La mise en place du gouvernement Houngbou 2, où siègent depuis le 28 mai 2010, sept représentants de l'Union des Forces de Changement, principal parti d'opposition, est le fruit « d'une prise de conscience de M. Gilchrist Olympio et de moi-même, qu'il fallait que le Togo avance », souligne le Chef de l'Etat togolais. Une démarche qui n'est pas du goût de certains compagnons de lutte de M. Olympio. «Moi aussi, il y a des gens dans le RPT qui n'approuvent pas tout à fait la démarche, déclare Faure Gnassingbé. Nous ne comprenons pas tous les problèmes de la même façon». Le Président de la République a la ferme conviction que c'est la voie de la sagesse.

Le gouvernement d'ouverture n'est pas une concession mais une prise de conscience

«J'avais annoncé pendant la campagne électorale que je souhaitais, quel que soit le résultat, que soit mis en place un gouvernement d'ouverture. Donc c'est ce que j'ai fait. Je n'ai fait que faire ce que j'ai annoncé pendant la campagne électorale. Il n'y a pas eu de concession, il y a surtout eu une prise de conscience de M. Gilchrist Olympio et de moi-même, qu'il fallait que le Togo avance. Nous avons organisé beaucoup de dialogues, nous avons tenté beaucoup de réformes, mais il y avait toujours malaise dans le pays. Nous nous sommes dit que pour donner toutes les chances à notre pays, il fallait que le principal parti d'opposition travaille avec celui qui a remporté les élections pour avancer. C'est ce que nous avons fait. Ce n'est pas du tout une concession ou ce n'était pas l'état d'esprit qui nous a guidé», déclare Faure Gnassingbé.

L'accord RPT-UFC, la voie de la sagesse

«Moi aussi il y a des gens dans le RPT qui n'approuvent pas tout à fait la démarche. Nous ne comprenons pas tous les problèmes de la même façon. Au même moment, certains avancent plus vite que d'autres. C'est la voie de la sagesse et c'est la voie de l'intérêt supérieur de la nation », explique le Président togolais.



Polit TOGO Aimé GOGUE « Il n'y pas d'alternative à la stratégie du FRAC »

7.16.2010 - Le FRAC n'entend pas pour autant rester aux seules initiatives de la marche et des veillées de prières, a dit en substance le Professeur Aimé Tchaboré GOGUE lors d'une récente interview à notre confrère Liberté, même s'il ne soulève pas le voile sur les autres plans en perspective. Pour le leader de L'ADDI, il n'y a pas d'alternative à la stratégie actuelle du FRAC. Les populations n'iront plus aux élections si on continue à ne respecter pas le verdict des urnes et perdront toute foi possible au processus démocratique.

« C'est une lutte que nous menons, nous espérons que cela va se réaliser. Parce que sans cela la population togolaise va hésiter à aller aux élections, qui n'auront donc plus de sens. Et ça c'est très mauvais. Alors la seule chose qui restera pour l'alternance, c'est la violence. Et l'opposition unie au sein du Front républicain pour l'alternance et le changement (FRAC) ne veut pas du tout de la violence. Si nous ne voulons pas la volonté des urnes, c'est très mauvais pour l'avenir du pays », a-t-il répondu à la question sur la réussite du projet de revendication de la victoire de Jean-Pierre Fabre.

Mais pour cet excellent professeur d'économie, les veillées à la bougie et les marches ne suffiront pas pour renverser le pouvoir en place. « Nous savons tous au FRAC que les marches seules ne suffisent pas pour faire partir ces gens », dit-il avec amertume. « Nous avons fait dans ce pays un mouvement de grève générale illimitée qui a été très suivie au moins durant quatre mois, et ils ne sont pas partis », a-t-il ajouté. Avant de conclure : « ...la marche élève la conscience populaire et même celle des gens du régime et de la communauté internationale pour savoir que quelque chose ne va pas dans ce pays (...), et à partir de ce moment, nous espérons que d'autres éléments vont rentrer en ligne de compte pour que le régime commence à comprendre et entendre raison ».

L'esprit de la ligne du FRAC n'a donc pas changé mais c'est la première fois qu'un de ces leaders s'explique très clairement sur le sujet. Les principaux leaders du FRAC sont restés assez évasifs en disant que le dénouement de leur action n'est « pas très loin ».

Pour président de l'Alliance des démocrates pour la démocratie intégrale (ADDI), l'actuel mouvement de la rue était prévisible puisque « nous [le FRAC et l'UFC, ndlr] savons que les dés étaient déjà pipés (...) et nous avons deux attitudes à prendre : ou bien nous boycottons les élections ou bien nous y allons. » « Je suis sûr que si nous avons boycotté les élections de mars, ce mouvement que nous avons aujourd'hui n'aura pas lieu ; les gens auraient dit que nous avons peur des élections, c'est pourquoi nous n'avons pas participé et (...) c'était une bonne chose de montrer à la face du monde que le Rassemblement du peuple togolais (RPT, au pouvoir, ndlr) ne peut jamais gagner des élections au Togo », a-t-il affirmé.

Intervenant sur la dissolution de l'OBUTS (le processus judiciaire n'est pas encore fini), Aimé GOGUE l'interprète comme un grand recul dans le cadre du processus démocratique « pour le fait d'avoir essayé de dissoudre en première instance un parti politique ». « Par rapport à la démocratie, je crois que c'est fortement regrettable que le régime en place, après 20 ans de lutte de la population, prenne des décisions cyniques », a dit le leader de l'ADDI. Mais il ajoute « qu'ils peuvent dissoudre tous les partis politiques, l'opposition reste dans la population elle-même », comme l'a montré la mobilisation au cours de la grève du 2 juillet alors que « les syndicats avaient arrêté le mouvement de grève ».

Professeur Aimé Tchaboré GOGUE est le président de l'Alliance pour le développement et la démocratie intégrale ». Proche de l'Union des forces du changement (UFC), son parti est très implanté dans la région de la Savane. Selon des responsables locaux de l'UFC-Tône, son parti (ADDI) était arrivé en tête lors des législatives d'octobre 2007, avant que par extraordinaire le RPT enlevât les trois sièges de la préfecture. L'ADDI est membre du FRAC depuis janvier 2010. Il était hier encore aux côtés de Jean-Pierre FABRE lors de la visite aux quartiers inondés. **mo5-togo.com**

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

LIBERTE

Politique TOGO Le Colonel TITIKPINA et ses faux bruits



Vendredi, 16 Juillet 2010 15:44

« C'est le propre de l'homme de se tromper; seul l'insensé persiste dans son erreur » (Cicéron)

Le Col Mohamed Atcha TITIKPINA est le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile de ce petit coin perdu qui a pour nom, Togo et où les dirigeants sont habitués à dire une chose et à faire tout le contraire. Ceci qui explique bien que le pays n'avance pas. Oui, je dis bien, Sécurité et Protection Civile. Tout citoyen sorti une fois de son Togo ne saurait rester indifférent au charme de la vie qu'il découvre à l'étranger. Cela signifie que le Togo vit en vase clos, que ses dirigeants, tout en parcourant le monde, refusent de s'adapter à l'évolution des temps, d'avoir des ambitions pour leur pays et pour leur peuple, ou mieux encore, ne sont intéressés que par le détournement des deniers publics. Qui n'avance pas recule.

Le 13 avril 2010, il y a donc trois mois déjà que le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile lançait à grands bruits, l'air hagard, une croisade contre la surcharge des véhicules au Togo. Ceux des rares Togolais qui, jusque-là encore, ignoraient le pays dans lequel ils vivent, croyaient que le bonhomme était sincère, surtout que, une dizaine de jours auparavant, il avait pris soin de lancer une sorte de « mini-campagne de prévention et d'avertissement » au cours de laquelle il avait bombé le torse, exhibé les muscles de ses biceps et donné presque l'impression d'une exaspération, en « digne fils du pays », fatigué de ses concitoyens qui refusent de l'aider à faire entrer le Togo dans la catégorie des pays exemplaires de la sous-région en matière de respect de la charge utile. A l'époque, et si mes souvenirs sont exacts, quelques jours avant la fin de l'ultimatum et le début de l'entrée en vigueur de « la loi TITIKPINA », (des mesures qu'on prend et qu'on ne respecte jamais tout comme les lois de la République votées et constamment violées), à LIBERTE, nous avons défié le ministre, signifiant clairement que par le passé, des initiatives similaires avaient été prises mais qu'elles n'avaient jamais été suivies d'effet, et que cette fois-là, on attendait de voir le degré d'engagement. Aujourd'hui, les faits nous donnent raison. Il y a quelques semaines, un voyage effectué dans le Yoto par l'un des rédacteurs du journal, lui avait permis de vivre en live les affres de la surcharge de passagers et de marchandises. Ce que le journal ne manquera pas d'exposer en interpellant le ministre TITIKPINA. Hier, j'ai personnellement vécu à Lomé l'indifférence des chauffeurs de taxi vis-à-vis de la « loi TITIKPINA », où des chauffeurs prennent 2 passagers sur le siège avant et parfois 4 à l'arrière. Y a-t-il un diplôme à avoir ou une école spéciale à fréquenter, si l'on est ministre au Togo, pour pouvoir comprendre que si l'autorité de l'Etat doit s'affirmer, il faudrait que les responsables qui sont chargés de faire évoluer le pays, apprennent à tenir parole, à se faire respecter, au lieu de se livrer à de l'approximatif à tous les coups ? Les Togolais n'ont pas oublié que, concernant la vente anarchique de l'essence dans les rues de Lomé et un peu partout, le ministère de TITIKPINA, avait sorti un communiqué d'interdiction et livré une lutte éphémère contre les vendeurs illicites, puis après, silence radio. Pour le reste, c'est la police qui rackette jusqu'ici au quotidien en prenant 500F ou 1000F aux vendeurs. Malgré les dénonciations que LIBERTE a eu à faire par rapport aux rackets, le ministre n'a cru devoir prendre aucune mesure, ni sanctionnant d'une part, ni protégeant « civilement » de l'autre, tenant compte du danger de la chose pour la société. Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir des agents de sécurité eux-mêmes s'approvisionner auprès de ces gens au vu et au su de tout le monde. Quelle est donc cette « société sauvage sans loi » que les dirigeants togolais lèguent depuis à la postérité ? Que veut-on faire au juste du Togo ? Rappelons que malgré l'existence d'un ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (de pure forme apparemment), un désolant spectacle se produit quelquefois aux feux tricolores en panne à Lomé, sans la moindre présence policière. A méditer.

Alain SIMOUBA LIBERTE HEBDO TOGO

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Togocity Politique TOGO Jugement de dissolution d'OBUTS du 25 juin 2010 : vices de procédure et immixtion de l'exécutif dans le judiciaire

Analyse CVU du 15 juillet 2010

I – ANALYSE JURIDIQUE

Par sa décision N° 1639/200 du 25 juin 2010, le Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé a rendu un jugement à tout le moins contestable, par référence aux principes élémentaires qui régissent les lois et règlements de la République Togolaise. La décision judiciaire prononçant la dissolution de la formation politique OBUTS interpelle ainsi tous les juristes.

Le CVU se donne d'analyser sur la forme et le fond cette décision judiciaire, et propose à l'opinion publique nationale et internationale, une lecture scrupuleuse dudit jugement.

Pour mémoire, suite à la décision motivée d'OBUTS de décliner l'offre d'entrée au Gouvernement de Large Ouverture et de Grandes Compétences présentée par le Premier Ministre HOUNGBO, le sieur VIDADA, ancien membre et exclu de la formation politique OBUTS ainsi que dame CODJIE, ex Vice-présidente, démissionnaire de la formation politique OBUTS intentent une action en dissolution de la formation politique OBUTS car exposent-ils, la création de la formation politique OBUTS serait entachée d'irrégularités. Accessoirement, ils entendent faire interdire au sieur KODJO Gabriel Messan Agbéyomé - Président national - ou à toute autre personne, d'utiliser le sigle, le logo et les emblèmes du parti politique OBUTS. En outre, ils demandent au Tribunal de désigner telle organisation de défense des droits de l'enfant qu'il lui plaira aux fins de recevoir les actifs éventuels du parti dissous. Enfin, ils sollicitent du Tribunal qu'il ordonne l'exécution provisoire du jugement à intervenir sur minute, nonobstant toutes voies de recours et sans caution.

Pour accéder aux prétentions de la partie demanderesse (M. VIDADA et Mme CODJIE), le Tribunal s'est appuyé sur une construction juridique tendancieuse, qu'il est utile de démontrer, de dénoncer et de condamner au nom de l'indépendance de la justice et du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs.

Le juge a rejeté point par point les conclusions pourtant fort édifiantes du conseil de la formation politique OBUTS.

1- EN LA FORME

1.1- SUR LE MOYEN DU DEFAUT DE QUALITE

OBUTS soulève l'exception d'irrecevabilité tirée du défaut de qualité à agir de la partie demanderesse. Il est établi que le sieur VIDADA a été régulièrement exclu de la formation politique OBUTS, n'en est plus membre ni n'en détient mandat et la signification de la décision d'exclusion lui a été régulièrement notifiée le 17 Mai 2010; et il n'a pas interjeté appel comme le prévoient les statuts de la formation politique OBUTS.

S'agissant de Madame CODJIE elle a, de sa propre initiative présentée le 18 Mai 2010 sa démission au bureau du parti qui l'a acceptée.

En conséquence, les demandeurs ayant l'un et autre strictement perdu la *qualité* de membres de la formation politique OBUTS, ils ne sauraient valablement se prévaloir d'une quelconque prérogative tirée d'une appartenance à la formation politique OBUTS, lesquelles prérogatives se trouvent juridiquement et administrativement éteintes du fait pour l'un d'une exclusion et pour l'autre d'une démission.

Il s'ensuit que depuis le 19 Mai 2010 l'un et l'autre n'ont aucune *qualité* ni *intérêt* pour agir en justice et prétendre à la dissolution de la formation politique OBUTS, dès lors qu'étant dorénavant dépourvus de tout lien organique avec la formation politique OBUTS, n'en étant plus membres, ni titulaires de pouvoir, ni de droit, ni d'habilitation ; ils ne peuvent en aucune sorte, se prévaloir de la qualité respective dont l'un et l'autre se trouvent dénués.

Il y a lieu de retenir qu'aux termes de l'ordonnance de référé du 04 juin 2010, Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé, reconnaît que les requérants le sieur VIDADA et dame CODJIE (sic) « *se seraient improprement désignés comme occupant des fonctions au sein de la requise* » sans en tirer les conséquences qui en découlent, à savoir, en toute cohérence, constater le défaut de qualité et déclarer irrecevable leur requête.

Pour mémoire, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) a saisi le juge des référés en 2002 aux fins d'entendre interdire à M. Dahuku PERE, alors dissident avec Agbéyomé KODJO en exil, d'utiliser le nom du RPT ou de se réclamer du courant des Rénovateurs du parti au motif qu'il a été exclu. Quelle troublante décision avec la même justice en 2010 concernant la qualité des requérants sieur VIDADA et dame CODJIE dans le procès en dissolution d'OBUTS!

1.2- SUR LE MOYEN DU DEFAUT D'INTERET

Ainsi que l'édicte le principe « pas d'intérêt pas d'action », il est constant que le défaut d'intérêt est une cause d'irrecevabilité de toute demande, et ce, sans examen au fond. La recevabilité d'une action en justice est essentiellement subordonnée, du point de vue de la personne du demandeur, à deux conditions : *l'intérêt et la qualité*. Conformément aux dispositions du code de procédure civile, celles-ci sont exigées de toute personne qui agit, que celle-ci se présente comme demandeur, comme défendeur ou comme intervenant.

Toute personne engagée, à un titre quelconque, dans une instance, *agit* et doit, de ce fait, se soumettre aux conditions générales d'ouverture des actions prévues par le code de procédure civile.

Ainsi, il est donc impératif d'avoir *qualité*, pour avoir le droit de solliciter du juge l'examen de sa prétention. Or, il apparaît que ni M. VIDADA ni Mme CODJIE ne peuvent et n'ont pu au cours des débats judiciaires exciper un *intérêt* légalement fondé.

Il est vraisemblable que l'action en dissolution introductive de l'instance, étrangement déclarée recevable par le Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé, est en tous points de droit, significativement entachée d'un *défaut d'intérêt*.

Pour rejeter l'exception d'irrecevabilité soulevée par les Conseils de la formation politique OBUTS, le Tribunal a cru pouvoir forger une conviction hasardeuse qui prend appui sur une lecture erronée des dispositions de l'article 22 de la loi N° 91-04 du 11 Avril 1991, portant Charte des partis politiques au Togo.

Conformément aux dispositions de la loi précitée portant - Charte des partis politiques -, l'article 22 réserve exclusivement l'exercice de *l'action en dissolution* au *ministère public* « En d'autres termes à Monsieur le Procureur de la République ou *toute partie intéressée* ». Or, il n'aura échappé à quiconque que ni M.

VIDADA ni Mme CODJIE ne peuvent prétendre exercer la fonction de Magistrat placé à la tête du ministère public près le Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé !

Pas plus que ni M. VIDADA ni Mme CODJIE ne peuvent être tenus pour *partie intéressée* ni revendiquer un tel statut en ce que ayant été pour l'un régulièrement exclu de la formation politique OBUTS et pour l'autre démissionnaire de son propre chef de la formation politique OBUTS. Il convient d'appréhender l'expression *toute partie intéressée* au sens de l'assertion que le législateur a donné à cette expression, c'est à dire *toute personne qui a un intérêt* à la dissolution d'une formation politique.

Dès lors, *toute partie intéressée* qui introduirait en justice, une action en dissolution d'une formation politique doit y avoir un **intérêt**. Lequel **intérêt** ainsi énoncé doit obligatoirement découler des causes mêmes, qui sont de nature à provoquer la demande de dissolution d'une formation politique ; lesdites causes étant énumérées à l'article 22 de la loi portant - Charte des partis politiques -, or toutes les causes invoquées par M. VIDADA ni Mme CODJIE au soutien de leur action ne figurent pas au nombre de celles spécifiquement prévues par le législateur. À l'évidence, ni M. VIDADA ni Mme CODJIE n'ont rigoureusement plus aucun *intérêt* ni ne peuvent prétendre être *partie intéressée* ; ils ne sauraient en conséquence s'immiscer ni de près ni de loin dans la vie de leur ancienne formation politique.

Quiconque comprendra qu'en définitive, ni M. VIDADA ni Mme CODJIE n'ont, n'avaient subséquemment ni droit, ni intérêt, ni qualité, pour agir en une demande de dissolution de la formation politique OBUTS !

Par bonne administration de la justice et par application des dispositions légales qui régissent la matière, l'action introduite par M. VIDADA et Mme CODJIE aurait dû incontestablement être déclarée irrecevable pour défaut de qualité à agir.

Du reste, en pareille situation, l'article 29 du code de procédure civile dispose : « ... *constitue une fin de non-recevoir tout moyen qui tend à faire déclarer l'adversaire irrecevable en sa demande, sans examen du fond, pour défaut de droit d'agir, tel le défaut de qualité...* »

En écartant l'exception d'irrecevabilité soulevée à bon droit par les Conseils de la formation politique OBUTS, le Tribunal n'a pas dit le droit et rend une décision dépourvue de base légale.

Le jugement de l'action en dissolution n'aurait jamais dû être rendu. L'action est entachée de plusieurs vices de procédure et enfreint les principes juridiques les plus élémentaires dont la règle de l'autorité de la chose jugée.

1.3- DE L'AUTORITE DE LA CHOSE JUGEE.

L'article 133 du code de procédure civile définit les contours de l'autorité de la chose jugée. Conformément aux dispositions dudit article, l'autorité de la chose jugée pour être opposable suppose que la même demande entre les mêmes parties, agissant en les mêmes qualités, portant sur les mêmes objets, soutenue par la même cause soit à nouveau portée devant une juridiction. Or, le Tribunal reconnaît explicitement que « *s'il est vrai que l'arrêt précité [la décision de la Cour Constitutionnelle du 1^{er} Février 2010] a dans son dispositif déclaré le parti légalement constitué, il n'en demeure pas moins que pour apprécier la portée de cette disposition, il convient de tenir compte des motifs qui en sont le soutien nécessaire* ».

L'affaire est d'une simplicité limpide ! La formation politique OBUTS à l'issue de son congrès d'investiture a décidé de présenter la candidature de son Président national à l'élection présidentielle du 4 mars 2010. La candidature du Président national de la formation politique OBUTS, Monsieur Gabriel Messan Agbéyomé KODJO fut contestée par le Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, en charge des partis politiques au motif d'irrégularités relevées lors de la création de la

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

formation politique OBUTS ; lesquelles au demeurant ne furent pas signalées à la formation politique OBUTS, par le Ministère de l'Administration territoriale. La Cour Constitutionnelle fut saisie et trancha sans équivoque la question relative à la régularité de la création de la formation politique OBUTS, affirmant : (sic) « ... le Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales qui aurait dû, après le délai de quinze (15) jours, délivrer un récépissé au parti OBUTS ne l'a pas fait malgré les multiples correspondances de rappel ... le manque de récépissé résulte d'un dysfonctionnement des services publics dont la responsabilité incombe à l'administration, que le parti OBUTS ne saurait en être pénalisé... ». Le raisonnement est clair et accessible à la compréhension de tous !

Ainsi, par sa décision No E-003/10 du 1^{er} février 2010 la Cour Constitutionnelle a reconnu et considéré que la formation politique OBUTS est légalement constituée en vertu de l'article 14 alinéa 4 de la loi portant-Charte des partis politiques -, et qu'OBUTS est réputé régulièrement créé ; aussi a-t-elle validé la candidature de son Président national.

L'argument tiré des irrégularités dont seraient viciées certaines pièces constitutives de la formation politique OBUTS et régulièrement déposées au Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales fut vidé de toute substance par la Cour Constitutionnelle, et cet argument devient en fait et en droit inopérant.

Mieux, s'agissant de toutes décisions rendues par la Cour constitutionnelle, l'article 106 de la Constitution de la République du Togo dispose expressément :

« Les décisions de la Cour Constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elle s'imposent au pouvoir public et à toutes les autorités civiles, militaires et juridictionnelles ».

Il paraît donc inaccoutumé que le juge de la juridiction saisie n'ait pas relevé d'office l'autorité de la chose jugée et déclarée l'action de M. VIDADA et Mme CODJIE irrecevable.

En décidant d'éluder les motivations essentielles de la Cour Constitutionnelle, à savoir la déclaration d'OBUTS, formation politique légalement constituée et en fondant son raisonnement sur l'appréciation de la seule validité de la candidature d'OBUTS, le juge tente d'opérer un renversement du raisonnement de la Cour Constitutionnelle.

L'autorité de la chose jugée est attachée à tout acte juridictionnel, quelle que soit la juridiction dont il émane ; en outre, toutes les énonciations d'un jugement, en l'espèce d'un acte portant décision de la Cour Constitutionnelle ont autorité de la chose jugée.

On ne peut en l'espèce opérer un distinguo entre « les motifs qui en sont le soutien nécessaire [de la décision de la Cour Constitutionnelle] des motifs portant uniquement sur la validité de la candidature du candidat désigné d'OBUTS à l'élection présidentielle.

Ceci, parce qu'il est constant que l'accessoire suit le principal.

On ne saurait dès lors déclarer valable la candidature de Monsieur Gabriel Messan Agbéyomé KODJO, Président national désigné par la formation politique OBUTS pour concourir à l'élection présidentielle, sans implicitement reconnaître la légalité de la formation politique OBUTS qui le porte et au nom de laquelle il a mené campagne électorale !

Le lecteur observera que l'appréciation de Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé tendant à faire croire à l'opinion publique que la Haute juridiction s'est prononcée

uniquement sur la régularité du dossier de candidature à l'élection présidentielle du 4 Mars 2010 et non pas sur la régularité des pièces sur la base desquelles le parti fut créé, est pour le moins incongrue.

En conséquence, la décision N°003/10 du 1er février 2010 prononcée par la Cour Constitutionnelle a précisément acquis l'autorité de la chose jugée. C'est donc à tort que le Juge de Première Instance a écarté la fin de non-recevoir fondée sur ce moyen.

2- DE LA DEMANDE AU FOND

2.1- L'INTERPRETATION ABUSIVE DE LA CHARTE DES PARTIS POLITIQUES

Pour prononcer la dissolution de la formation politique OBUTS, le Tribunal se réfère aux dispositions de l'article 11 de la loi portant - Charte des partis politiques. Conformément auxdites dispositions, les fondateurs d'un parti politique doivent être au minimum trente (30) provenant des $\frac{3}{5}$ au moins des préfectures.

S'agissant des dispositions de l'article 11 précité, les exigences que recèle cet article sont obligatoires à la création du parti. Une fois le parti légalement créé, déclaré, et reconnu comme étant légalement constitué, il ne saurait être dissous sur la base des dispositions qui ne régissent que sa création, constitution et reconnaissance légale.

Par ailleurs, le Ministère de l'Administration territoriale, par le biais d'une intervention forcée a commis une forfaiture en essayant de faire croire au juge que la formation politique OBUTS a violé les dispositions l'article 8 de la charte des partis politiques qui interdit l'appartenance de citoyen à plus d'un parti politique à la fois. Or, par courrier en date du 15 Septembre 2008, adressé au même Ministre de l'Administration territoriale, dont OBUTS conserve toujours copie, le parti Alliance, a confirmé la démission de 17 de ses membres fondateurs ayant migré vers OBUTS.

En somme, le juge a occulté les dispositions de l'article 14 de la charte des partis politiques qui fixe un délai de 15 jours au Ministère de l'Administration territoriale pour l'étude du dossier de création de parti politique. Une fois le délai de 15 jours écoulé, le parti est réputé légalement constitué d'après le même texte. Il faut dès lors en déduire que le contrôle de la régularité des pièces exigées par la loi se fait a priori et non a posteriori. Cette observation apporte un éclairage fondamental. La loi elle-même est explicite.

Nous ne sommes pas seuls à relever cette incohérence puisque dans une analyse des éléments de ce dossier, des consultants juridiques indépendants arrivent aux mêmes conclusions. [1]

« Concernant l'article 14 de la même loi, son libellé est explicite :

«... la déclaration donne lieu à décharge, au moment où elle est reçue. Le ministre de l'intérieur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour vérifier la conformité et l'authenticité des pièces prévues à l'article 13... »

« Si la déclaration est régulière, il en est délivré un récépissé mentionnant la dénomination et le siège du parti, les nom, prénoms, profession et adresse des dirigeants. »

« Au cas où le ministre de l'intérieur estime que la déclaration n'est pas conforme, il en avise le parti politique dans le délai prévu à l'alinéa 2 du présent article par décision dûment motivée à peine de nullité. Le parti politique peut dans les (30) jours suivants la notification réparer l'irrégularité ou saisir la juridiction

administrative dans un délai de quinze (15) jours, à défaut de réponse du Ministre de l'Intérieur dans le délai de 15 jours la déclaration est considérée comme régulière »

« Le dernier alinéa de cette disposition recèle une signification précise : la loi du 12 avril 1991 portant charte des partis organise un réel contrôle a priori. Il se déduit de cette constatation que le juge ne saurait, sans violer la lettre et la volonté du législateur, en disposer autrement. En d'autres termes, un contrôle a posteriori fût-il en référé, s'inscrit dès lors hors du champ de la loi. »

Il est clair que le jugement querellé n'a aucun fondement légal !

2.2- LA RECUSATION D'ACTES AUTHENTIQUES ETABLIS PAR UN OFFICIER MINISTERIEL

Le Tribunal qualifie de complaisants les attestations et certificats de résidence produits par des membres fondateurs alors que ceux-ci furent dressés par notaire (dont les actes sont réputés authentiques), sans pour autant demander à Monsieur le Procureur de la République de déclencher l'action publique aux fins de connaître de l'infraction constatée.

Au surplus en invoquant les dispositions de l'article 22 de la charte des partis politiques qui fixe les causes de dissolution : « *Tout parti politique créé sur la base de pièces non authentiques encourt la dissolution* », le juge fait une application erronée des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

S'agissant de l'authenticité des attestations et certificats de résidence mises en doute par le Tribunal, il y a là comme une divagation de la part du Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé. En effet, il est constant que les actes dressés par notaire sont réputés authentiques jusqu'à preuve du contraire. Pour contester les actes notariés la seule voie légale reste une procédure d'inscription de faux en écritures. En disconvenant de toute crédibilité liée aux attestations et certificats de résidence de quelques membres fondateurs de la formation politique OBUTS et en formant de façon cumulative le motif tendant à dissolution du parti sur le fondement des articles 11 et 22 de la loi portant- Charte des partis politiques -, le Président du Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé démontre à suffisance la partialité et le manque d'intégrité qui anima les débats judiciaires qu'il présida et qui ont abouti à la décision de dissolution de la formation politique OBUTS.

C'est donc à tort que le Tribunal a prononcé la dissolution de la formation politique OBUTS sur la base d'un raisonnement dicté par l'immixtion du pouvoir exécutif dans les débats judiciaires.

2.4- SUR LE SORT DES BIENS D'OBUTS

Le Tribunal dans sa décision a cru bon puiser inspiration dans les statuts constitutifs de la formation politique OBUTS pour régler le sort réservé aux actifs éventuels du parti. Étrangement, ces dispositions statutaires ont été soigneusement éludées dans le raisonnement du juge de Première Instance. « Attendu que les statuts du parti prévoient qu'en cas de dissolution, l'actif sera dévolu à des organisations des droits de l'enfant ».

Ainsi, un notaire est commis pour recueillir l'actif éventuel de OBUTS au profit de l'ONG « SOS Village d'Enfants ».

Il y a lieu de s'interroger sur l'intérêt subit du juge pour les statuts du parti alors que ceux-ci n'ont jamais été invoqués dans le corps du raisonnement du Tribunal.

En effet les dispositions statutaires sont la loi des partis conformément au texte de l'article 1134 du code civil applicable au Togo. Celui-ci dispose : « *les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux*

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

qui les ont faites ». Il appert donc que le juge, encore faut-il que l'action soit recevable, aurait dû s'inspirer du texte des statuts pour statuer. En fondant la dévolution de l'actif éventuel d'OBUTS à l'ONG « SOS Village d'Enfants » sur les dispositions statutaires, le juge fait une lecture sélective des lois, des règlements et des dispositions statutaires pour accomplir une tâche qui ne correspond en rien à la justice qui doit être rendue au nom de tout le Peuple togolais et non au profit de quelque intérêt partisan.

II – COMMENTAIRE

Après avoir analysé du point de vue du droit le jugement prononcé à l'encontre d'OBUTS, le constat qui vient immédiatement à l'esprit est celui d'un procès politique, une cabale organisée pour faire taire une voix considérée gênante. C'est une entrave à la liberté d'expression, à la culture démocratique et un pied de nez au programme de modernisation de la justice financée par les partenaires en développement. De ce fait, le Peuple togolais ne peut que constater le manque de volonté et d'éthique dans la gestion du pays.

De tels agissements ne peuvent qu'être reprouvés par la majorité des togolais qui aspirent à une société fondée sur le droit, la confiance en la justice et l'équité à l'heure de la modernisation de la justice financée par les partenaires en développement.

1- L'IMMIXTION DE L'EXECUTIF DANS LE JUDICIAIRE

Dans cette affaire, l'immixtion de l'exécutif dans le judiciaire paraît aujourd'hui avérée ; à preuve, le Président du Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé aurait fait aveu de partialité et d'absence d'intégrité, à l'issue de l'audience judiciaire du 25 juin 2010, en présence de journalistes des organes de presse suivants : Le Destin ; La Tribune d'Afrique ; Afrique Émergence ; X Solaire. Nous citons (sic) : « *Cette affaire est politique, ma décision est donc politique* » fin de citation. Il s'est donc bien agi d'une simulation de justice ; l'aveu du Président du Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé est prodigieux !

De cet aveu, et au regard des vices de forme et des interprétations abusives de la Charte des partis politiques, la formation politique OBUTS devra impérativement être rétablie dans tous ses droits.

Par ailleurs, des sources concordantes rapportent que Mme CODJIE aurait fait aveu que l'Etat leur a commis un avocat pour défendre leur action en justice contre OBUTS.

Ces révélations viennent corroborer la thèse d'un procès politique contre une formation politique légalement constituée qui assume avec responsabilité son rôle premier de défense des intérêts de toutes les filles et de tous les fils du Togo tout entier. Au regard de ce qui précède, la Cour d'Appel de Lomé devra tirer toutes les conséquences !

2- DE LA REECRITURE SUBTILE DU DROIT A LA DEFIANCE DES NATIONS UNIES

De tout ce qui précède, il apparaît clairement à travers la décision du 25 juin 2010 du Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé portant dissolution du parti politique OBUTS que le Président du Tribunal, le Juge Pawélé SOGOYOU et ses commanditaires ont délibérément choisi de faire valoir une interprétation biaisée et dangereuse du droit. Il s'agit ni plus ni moins d'une réécriture subtile du droit contrairement aux prescriptions du législateur. Ce qui constitue une atteinte grave aussi bien à l'institution judiciaire qu'à la Constitution de la République du Togo (article 113 et suivants) qui énonce clairement que la justice doit être capable de protéger le justiciable.

En procédant ainsi, Faure GNASSINGBE, vient d'infliger un cinglant camouflet aux Nations Unies à travers le PNUD, principal partenaire du Programme National de Modernisation de la Justice actuellement arrivé dans son ultime phase. Ce déni de droit signe jusqu'à preuve du contraire le cuisant échec de la réforme de la justice au Togo, et constitue sans nul doute une preuve irréfutable de plus qu'il prévaut bien sur la Terre de nos Aïeux une dictature surannée.

Il appartient donc à la Communauté internationale, et particulièrement aux Nations unies de prendre la mesure de la gravité de la situation du droit au Togo pour tirer toutes les conséquences qui s'imposent dans l'intérêt supérieur du Peuple togolais !

Seule la Résistance citoyenne, et seulement elle permettra à toutes les filles et à tous les fils du Togo tout entier de faire triompher leurs légitimes aspirations de liberté d'expression politique, de dignité et de justice sociale !

Vive la République, et que Dieu bénisse le Togo !

Paris, le 15 juillet 2010.

Sylvestre APEDO

Juriste, politologue

Trésorerie Internationale Provisoire

[1] Josélito Kodjo MISSODEY, Noviti Spéro HOUMEY - Cabinet H&M Bruxelles. Analyse parue le 2 juillet 2010 sur le site internet www.lynxtogo.info

MO5 TOGO Solidarité FRAC Jean-Pierre Fabre visite les populations sinistrées D'ADAKPAME

7.15.2010 - Le Secrétaire Général de l'UFC accompagné de certains membres du FRAC dont Aimé GOGUE de l'ADDI a visité hier les populations sinistrées D'ADAKPAME, banlieue Est de Lomé. Ces populations vivent dans des conditions difficiles consécutives aux pluies qui s'abattent sur la capitale.



Après avoir sillonné les zones inondées, Jean-Pierre Fabre et sa délégation ont apporté des vivres aux populations. *«C'est inadmissible ce que je viens de constater, a déclaré le candidat du FRAC à la dernière présidentielle, que les populations soient contraintes par la négligence, le laisser-aller des autorités à vivre dans des conditions comme ça. Des gens vivent dans l'eau, dans des conditions inimaginables et vivent justement parmi les moustiques et sur l'eau. Je ne trouve pas de mots pour exprimer ce que j'ai vu et je dirai que cela par la faute des autorités qui n'ont jamais eu comme objectif le bien être de la population togolaise».*

Il faut noter que depuis quelques temps le Secrétaire Général de l'UFC entreprend des actions de proximité en direction de la population. Il était il y a deux semaines dans certains marchés de la capitale.

mo5-togo.com